





BULLETIN
MUNICIPAL
Janvier 2017



Merci à tous les acteurs de la vie économique qui ont accepté de figurer dans ce bulletin. Grâce à leur soutien, cette version tout en couleurs a pu être réalisée.







Atelier de Façonnage

Travaux de post impression Coupe, pliage de flyers et dépliants Encartage de brochure

> Tél. +33 (0)2 34 89 08 34 Mob. +33 (0)6 26 66 70 66 Fax. +33 (0)2 34 89 08 34 malherbe agb@yahoo.fr

Siège Social: 46 Rue de villoiseau 41000 Blois

RN 152 41000 Saint-Denis-sur-Loire France





FACADE 41

Z.A. Les Sarrazinières Rue des boulonnières 41000 Saint-Denis-sur-Loire

- e-mail : facade41@wanadoo.fr
- tél. : 02 54 58 92 12web : www.facade41.fr

"La solution pour rénover, isoler et protéger tout en valorisant votre patrimoine"

- Ravalement technique
- Isolation façade extérieure
- Tâches d'humidité
- Traitement fissures
- Traitement de toiture
- Fermeture menuiserie (P.V.C./Alu/Bois)
- Dessous de toiture
- Isolation intérieur mur et toiture
- Aménagement extérieur









Philippe JEAN Agent BEAL

MATÉRIEL D'ESPACES VERTS Réparation - Vente NEUF - OCCASION

Rue du Grand Sentier - 41260 La CHAUSSÉE-ST-VICTOR Tél./Fax : 02 54 55 08 31 - Port. : 06 18 13 11 32 jpmotoculture@orange.fr





Éditorial
de Benoit SIMONNIN,
Maire de Saint-Denis-sur-Loire
Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2017, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, il me revient l'honneur et le plaisir de vous présenter les vœux de la Municipalité. Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous, vos familles et tous vos proches.

Il y a tout juste un an, j'ouvrais mon éditorial en souhaitant une année 2016 plus calme et sereine que 2015. Malheureusement les tragiques attentats de Nice en juillet et tout récemment de Berlin, les événements de Syrie et autres tragédies partout dans le Monde, viennent nous rappeler que ce monde dans lequel nous vivons aujourd'hui « marche sur la tête ». Nous pensons à tous ceux qui souffrent physiquement et psychologiquement alors que commence une année 2017 que je n'ose pas souhaiter calme, sereine et apaisée tant j'ai conscience que cet objectif sera difficile à atteindre. Restons néanmoins optimiste.

Dans ce contexte morose, à Saint-Denis-sur-Loire, comme partout ailleurs, la vie doit continuer. Vous le verrez tout au long de ce Trait-d'Union, nous avons réalisé ou démarré en 2016 des travaux et chantiers nombreux et ambitieux. Je ne les détaillerai pas dans cet éditorial mais les travaux d'extension et de restructuration de l'école, la réfection de la cuve et des extérieurs du château d'eau, la création d'une piste de circulation douce entre le Bourg et Macé, ouvrant sur un lieu de vie et de rencontre que les Dionysiens devront maintenant s'approprier, vont contribuer à l'amélioration de votre qualité de vie.

En 2017, la construction de nouveaux ateliers communaux sur la zone d'activité des Sarrazinières permettra à court terme l'aménagement d'un espace pour nos associations dans les actuels ateliers. Cela améliorera les conditions de travail de nos agents et facilitera la vie de nos associations. Ces associations dont les Dionysiens peuvent presque tous les jours profiter du dynamisme et du dévouement sans faille de leurs bénévoles. Qu'ils soient ici remerciés pour tout ce qu'ils font pour l'animation de notre commune et le bien-vivre de ses habitants.

Ce bulletin municipal de début d'année se veut d'ailleurs largement ouvert à nos associations. Que la présentation de leurs activités dans ce bulletin municipal vous donnent envie de rejoindre nombreux les bénévoles qui les font vivre. C'est l'un des vœux que je formule pour cette nouvelle année.

Patrick, Martine, Jean-Pierre et Dominique, mes quatre Adjoints, se chargeront dans ce Trait-d'Union de vous présenter et commenter toutes nos réalisations 2016 et nos projets pour 2017.

Adjoints, conseillers municipaux, personnel communal et enseignantes participent évidemment aussi au quotidien à la vie de notre commune. Je les remercie toutes et tous pour leur engagement et leurs compétences.

Enfin, comme toujours à pareille époque, nous avons souhaité qu'Agglopolys soit aussi présente dans ce bulletin qu'elle l'est dans notre vie quotidienne. Vous trouverez donc dans *La Dépêche de l'Agglo* des informations pratiques et toute l'actualité de la Communauté d'agglomération de Blois.

Chers Dionysiens, j'espère que vous prendrez autant de plaisir à lire ce Trait-d'Union que nous en avons pris à le concevoir pour vous.

Bonne et heureuse année 2017.

Merci aux Dionysiens et aux personnalités invitées d'avoir répondu présents si nombreux lors de la cérémonie des vœux du 14 janvier 2017.







Éditorial		3
Comptes-rendus des conseils municipaux		4
Infos Citoyennes	1	1
Le Conseil municipal	ı 1 2	2
Infos pratiques 1	13	3
Les commissions communales	14	4
Chiffres officiels de population	32	2
La parole est aux associations	33	3
Associations : Fiche pratique	48	8
La page citoyenne	49	9
État civil	50	0
Démarches administratives	51	1
Prévention des risqu	es 5 2	2
La Dépêche de l'Agg	lo 5 3	3
Le Pays des Château	ıx 7 3	3
SIDELC	74	4
Infos pratiques 2	75	5
Contacts utiles	7	7
Calendrier des manifestations	78	8





Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016

<u>PRÉSENTS</u>: Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Patrick BOULET - Emmanuelle LE GALL – Odile JOUET – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE

<u>Absent</u>: Jean-Marc TRAZERES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA ayant donné pouvoir à Patrick MENON – Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME

Ordre du jour :

<u>Délibération n°2016-038 - Agglopolys - Rapport d'activité 2015</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité 2015 pour la Communauté d'Agglomération de Blois, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Divers échanges ont lieu, notamment, sur les projets routiers.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération de Blois - AGGLOPOLYS.

<u>Délibération n°2016-039 - Modification des statuts d'Agglopolys - Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite «loi NOTRe»</u>

La loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) consacre notamment un important volet à l'intercommunalité qui se traduit d'une part, par l'évolution des périmètres intercommunaux et, d'autre part, par le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération confortant ainsi le degré d'intégration de ces entités.

Plus précisément, la loi rend désormais obligatoire le transfert de certaines compétences aux communautés d'agglomération selon un échéancier prédéterminé :

- au 1^{er} janvier 2017, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, la collecte et le traitement des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage, et modifie les conditions d'exercice de la compétence développement économique;
- au 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI);
- au 1^{er} janvier 2020, l'eau et l'assainissement (compétences optionnelles au 1^{er} janvier 2018).

Par conséquent, il convient de modifier l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le transfert de compétences telles que décrites précédemment et les modifications de statuts en résultant ;
- adopte les statuts de la Communauté d'Agglomération dans la rédaction adoptée par délibération n° 2016-164 du 7 juillet du Conseil communautaire d'Agglopolys ci-annexés.

<u>Délibération n°2016-040 - Rapport de la CLECT sur le transfert du patrimoine du Syndicat Intercommunal du Pays</u> <u>Onzainois (SIPO)</u>

Le Code Général des Impôts prévoit que l'attribution de compensation (AC) versée aux communes membres est recalculée lors de chaque transfert de charges.

Il revient à la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), dans laquelle chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant, de proposer une évaluation des charges à transférer.

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le mode d'évaluation des transferts de charges relatif au transfert du patrimoine du SIPO proposé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges réunie le 20 juin 2016 et tel que présenté dans le rapport ci-annexé.

<u>Délibération n°2016-041 - Rapport de la CLECT sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document</u> d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Le transfert d'une nouvelle compétence à l'EPCI induit un transfert de charges.



Il revient à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), dans laquelle chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant, de proposer une évaluation des charges à transférer.

S'agissant du transfert de charges relatif au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », les travaux de la CLETC ont été guidés par les engagements énoncés dans le courrier daté du 11 septembre 2015 adressé par Monsieur le Président d'Agglopolys aux Maires des 48 communes, à savoir :

- 1. Agglopolys prendra en charge le coût de la conception du PLUI, pour laquelle il ne sera donc rien demandé aux communes ;
- 2. Les coûts de fonctionnement en personnel seront intégrés dans l'attribution de compensation.

Fortement empreinte des engagements pris par l'exécutif communautaire devant les Maires, la méthode d'évaluation des transferts de charges retenue déroge aux règles de droit commun et nécessite l'accord de chacune des communes concernées.

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le mode d'évaluation des transferts de charges relatives à l'exercice de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » proposé par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges réunie le 20 juin 2016 et tel que présenté dans le rapport ci-annexé.

Délibération n°2016-042 - Approbation du rapport du délégataire sur la gestion du service public d'eau potable

Le Maire rappelle la fin de la concession au 30 juin 2017 et la prise de compétence « eau » par Agglopolys en 2020. Compte-tenu de ces éléments, il sera étudié la possibilité de prolonger la délégation actuelle avec la SAUR jusqu'en 2020.

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par la SAUR et relatif à l'exercice 2015. **Le Conseil municipal prend acte du présent rapport.**

Délibération n°2016-043 - Convention avec le CAUE pour l'étude du projet de lotissement « Grand Bourg »

Le Maire informe les membres présents que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) auquel la commune adhère, a été sollicité pour accompagner la commune dans la phase d'étude de son projet de création du lotissement « le Grand Bourg ».

Une convention fixe les modalités d'intervention du CAUE et les conditions financières.

Le CAUE prend 50 % du coût de l'étude à sa charge. Le coût restant à supporter par la commune est de 2 000 € (pas de TVA) pour une prestation de 14 journées.

La mission du CAUE s'achèverait au plus tôt en avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve les modalités d'intervention du CAUE et les conditions financières proposées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à engager la dépense.

<u>Délibération n°2016-044 - Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale</u>

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée et approuvée par délibération du conseil municipal du 4 septembre 2010.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 19 745 mètres de voies communales.

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de le voirie routière.

Le Maire propose d'approuver le classement des voies communales désignées ci-dessous :

- Incorporation dans les voies communales des voies du lotissement des Ouches, nouvellement rétrocédées à la commune :

•	VC n°32:	Rue des Ouches	200 m de long x 5 m de large
•	VC n°32b:	Placette de retournement de la rue des Ouches	17 m de long x 11,5 m de large
•	VC n°33:	Impasse des Écoles	42 m de long x 3,50 m de large
•	VC n°34 :	Impasse du Stade	42 m de long x 6 m de large

- Modification de délimitation des VC n°1 et VC n°5 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à l'unanimité la longueur des voies communales à 20 063 m. Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.



Délibération n°2016-045 - Achat de terrain au carrefour de la RD 2152 et la rue de la Loire

Le Maire propose d'acquérir 122 m² de la parcelle A 187 appartenant à la société AKMEE, à l'intersection de la RD 2152 et de la rue de la Loire, afin d'intégrer l'accès au passage piéton de la RD 2152 dans l'emprise de la voirie communale. Cet espace libéré permettra également l'implantation d'une armoire Orange nécessaire à l'installation de la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir 122 m² à l'intersection de la RD 2152 et de la VC n°22 dite rue de la Loire,
- de fixer le prix d'achat à 3 € le m² conformément à la délibération de février 2014,
- de charger le Maire de mener à bien cet achat,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Urbanisme: présentation des dossiers déposés

- 2 Déclarations Préalables

Tour des commissions

Commission Voirie: Jean-Pierre MOREAU

Allée piétonne entre le Bourg et Macé : les travaux sont terminés ; il reste un problème de compactage du calcaire. L'entreprise devrait réintervenir dès qu'il aura plu.

Il reste à mettre en place des équipements pour éviter la circulation de scooters, motos et voitures.

Des plantations d'arbres ou arbustes seront réalisées dans le cadre de l'opération « 1 000 arbres pour le paysage» avant l'hiver.

Commission Bâtiments communaux : Dominique RICHOMME

- Travaux d'extension de l'école Lorjou : suite à l'appel d'offres, une première analyse des offres nous a été remise le 12 septembre.
- Chaufferie bois : rappel de la réunion sur sa faisabilité du 26 septembre à 14h
- Une remise en état des grilles du logement communal et de la mairie est en cours.
- Plan de la commune : nouvelle édition mise à jour.

Questions diverses

- Cimetière : la rédaction d'un règlement est en cours. Il faudra également prévoir de refaire un plan à l'échelle.
- Un artisan charcutier a pris contact avec la commune pour présenter son projet de commerce ambulant.
- Christophe ROCHEREAU remercie l'ensemble du conseil pour l'achat et l'implantions de vitrines dans les hameaux.
- Une information sur un courrier reçu en Mairie des habitants de la rue des Grèves concernant le débordement des eaux de ruissèlement des champs en cas de fortes pluies, ainsi que la vitesse excessive dans cette rue. Une réponse leur a été adressée.

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016

<u>PRÉSENTS</u>: Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Patrick BOULET - Emmanuelle LE GALL – Odile JOUET - Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE - Philippe VIGIÉ DU CAYLA

<u>Absent</u>: Jean-Marc TRAZERES – Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME – Odile JOUET ayant donné pouvoir à Martine CIRET

Ordre du jour :

<u>Délibération n°2016-046 - Attribution du marché de l'extension de l'école LORJOU</u>

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception des offres pour les travaux d'extension et de restructuration de l'école Lorjou suite à l'avis d'appel public à la concurrence du 15 juillet 2016.

Le Maître d'œuvre a analysé l'ensemble des dossiers reçus et propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :



- <u>LOT N°1 : MAÇONNERIE B.A.</u>		
BARBOSA CONSTRUCTION pour un montant HT de	156 000,00 €	soit 187 200,00 € TTC
- <u>LOT N°2 : CHARPENTE BOIS – COUVERTURE – ZINGUERIE</u>		
EURL LEJEUNE pour un montant HT de	49 910,56 €	soit 59 892,67€ TTC
- <u>LOT N°3 : ÉTANCHÉITÉ – TOITURE TERRASSE SUR BAC ACIER</u>		
SMAC pour un montant HT de	25 000,00 €	soit 30 000,00 € TTC
- <u>LOT N° 4 : MENUISERIES ALUMINIUM – SERRURERIE</u>		
APSM pour un montant HT de	94 010,00 €	soit 112 812,00 € TTC
- <u>LOT N°5 : MENUISERIES BOIS</u>		
MILLET pour un montant HT de	19 234,00 €	soit 23 080,80 € TTC
- <u>LOT N°6 : CLOISONS SÈCHES</u>		
ARARAT pour un montant HT de	26 856,82 €	soit 32 228,18 € TTC
- <u>LOT N°7 : FAUX-PLAFONDS</u>		
PLAFETECH pour un montant HT de	13 028,05 €	soit 15 633,66 € TTC
- <u>LOT N°8 : CARRELAGES – REVÊTEMENTS MURAUX</u>		
SRS pour un montant HT de	19 515,52 €	soit 23 418,62 € TTC
- <u>LOT N°9 : SOLS SOUPLES</u>		
SRS pour un montant HT de	17 827,00 €	soit 21 392,40 € TTC
- <u>LOT N°10 : PEINTURE</u>		
SPB pour un montant HT de	16 038,49 €	soit 19 246,19 € TTC
- <u>LOT N°11 : PLOMBERIE – SANITAIRES</u>		
FORTIN GUENÉE pour un montant HT de	11 445,03 €	soit 13 734,04 € TTC
- <u>LOT N°12 : CHAUFFAGE – VENTILATION</u>		
VINCI pour un montant HT de	35 193,00 €	soit 42 231,60 € TTC
- <u>LOT N°13 : ÉLECTRICITÉ</u>		
MÉNAGE pour un montant HT de	32 205,45 €	soit 38 646,54 € TTC
Montant total HT	516 263,92 €	soit 619 516,70 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir ces entreprises pour les travaux
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

<u>Délibération n°2016-047 - Modification de l'attribution du marché de l'extension de l'école LORJOU</u>

Suite au désistement de l'entreprise LEJEUNE pour le lot n°2, l'attribution est modifiée comme suit :

- LOT N°2 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE

Entreprise BIGOT ET FILS pour un montant HT de	54 385,32 €	soit 65 262,38€ TTC
Montant total du marché HT	520 738,68 €	soit 624 886,42 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir cette entreprise classée en deuxième position à l'analyse des offres,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016

<u>PRÉSENTS</u>: Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Patrick BOULET - Emmanuelle LE GALL – Odile JOUET - Christophe ROCHEREAU - Philippe VIGIÉ DU CAYLA

<u>Absent</u>: Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET- Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Dominique RICHOMME - Loïc FONTAINE

Avant l'ordre du jour, le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération pour le remboursement de frais à un Adjoint : accord du conseil.

Ordre du jour :

<u>Délibération n°2016-048 – Extension de l'école : choix de l'organisme prêteur</u>

Plusieurs banques ont été sollicitées.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose un prêt à taux zéro pour la partie rénovation thermique du bâtiment existant. Un dossier sera déposé en ce sens au début de l'exercice 2017.



Une étude sur les prévisions budgétaires est remise aux conseillers.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et **après en avoir délibéré**, **décide à l'unanimité** :

Montant du contrat de prêt : 500 000 €
 Durée du contrat de prêt : 15 ans

• Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Taux d'intérêts annuel : taux fixe de 0,90 %
 Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

• Mode d'amortissement : constant

• Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

<u>Délibération n°2016-049 – Prêt à taux zéro de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les travaux de rénovation thermique</u>

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de recourir à un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour les travaux de rénovation thermiques de l'école Lorjou.

Ces travaux devront être conformes à la RT 2012 et être d'un montant supérieur à 200 € HT/m².

L'estimation faite par le maître d'œuvre est de 110 000 € HT pour la réhabilitation du bâtiment existant et serait donc éligible.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- d'inscrire la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE sur le programme 2017 de la CDC pour l'obtention d'un prêt à taux zéro.
- de souscrire ce prêt sur 20 ans pour un montant de 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

<u>Délibération n°2016-050 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR) – Ateliers municipaux</u>

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat en 2015, rue des Boulonnières, d'un hangar pour y installer les ateliers municipaux.

Les travaux d'extension et d'aménagement sont estimés à 230 000 € HT soit 276 000 € TTC.

Le plan de financement se présenterait comme suit :

DÉPENSES				TOTAL TTC
	Travaux	230 000 € HT	T.V.A. 46 000 €	276 000 €
RECETTES				
	DSR (CD 41)			30 000 €
	Réserve parlementaire			10 000 €
	D.E.T.R (État)		40 %	92 000 €
	F.C.T.V.A.		16,404 %	45 275 €
	Autofinancement			98 725 €

Les travaux débuteraient au second semestre 2017 pour une durée d'un semestre environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser ce projet en 2017,
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les ateliers municipaux, dont le coût prévisionnel est estimé à 230 000 HT soit 276 000 € TTC,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces à venir relative à cette affaire.

<u>Délibération n°2016-051 – Demande de subvention au Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la DSR pour</u> les ateliers municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la Dotation de Solidarité Rurale pour les ateliers municipaux,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces à venir relative à cette affaire.



<u>Délibération n°2016-052 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Député Denys ROBILIARD pour les ateliers municipaux</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Député Denys ROBILIARD au titre de la Réserve Parlementaire pour les ateliers municipaux,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces à venir relative à cette affaire.

Délibérations n°2016-053 et n°2016-059 - Prolongation de la Délégation de Service Public « Eau »

Le Maire rappelle au Conseil municipal la Délégation de Service Public (DSP) qui nous lie à la SAUR pour la fourniture et la distribution de l'eau potable. Le contrat prend fin au 30 juin 2017, mais au 1^{er} janvier 2020, l'eau potable devient une compétence obligatoire d'Agglopolys.

La prolongation de notre DSP n'est pas possible jusqu'en 2020 au regard de la loi.

Une réunion a eu lieu entre les maires de La Chaussée Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire et les services d'Agglopolys, pour envisager l'avenir. En tout état de cause, la prise de compétence ne sera pas anticipée par la Communauté d'Agglomération de Blois.

La commune de La Chaussée Saint-Victor, qui voit la fin de sa concession au 31 décembre 2017, souhaite faire un audit pour préparer au mieux la suivante.

Le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Saint-Denis-sur-Loire s'associe à celle de La Chaussée Saint-Victor pour cette étude qui permettra d'évaluer l'actuelle DSP et préparer le cahier des charges de la prochaine.

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal de prolonger la DSP existante avec la SAUR de 18 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et de l'autoriser à signer tout document en vue du lancement de l'étude avec la commune de La Chaussée Saint-Victor.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer l'avenant avec la SAUR à venir et tout document relatif à l'étude envisagée avec La Chaussée Saint-Victor.

<u>Délibération n°2016-054 – Remboursement de frais de repas à un agent</u>

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. SOURISSEAU Thierry a suivi une formation CACES Nacelle sur 3 jours à Vendôme. Il propose que lui soient remboursés ses frais de repas.

Après en voir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser M. SOURISSEAU Thierry de ses frais de repas, qui s'élèvent à 21,90 €.

<u>Délibération n°2016-055 – Remboursement de frais à un élu</u>

Le Maire présente au Conseil municipal une facture d'un montant de 56,70 € réglée par M. Jean-Pierre MOREAU, Adjoint, pour les repas qu'il a payés au cours d'une formation qu'il a suivi avec deux agents communaux, et demande au Conseil municipal de bien vouloir lui en accorder le remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de cette facture à M. Jean-Pierre MOREAU, Adjoint, et charge le Maire de mener à bien cette affaire.

Délibération n°2016-056 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Le Maire rappelle qu'avant le vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016, soit :

	BP 2016	Taux	Autorisation de dépenses
Chapitre 20	4 600	25%	1 150 €
Chapitre 21	305 500	25%	76 375 €
Chapitre 23	725 000	25%	181 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2017.

Délibération n°2016-057 – Demande d'exonération de la taxe des ordures ménagères par la société AKMEE

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la société AKMEE, propriétaire des locaux « Ex Tousalon », d'exonération de la taxe des ordures ménagères, son local étant en travaux et inutilisable en l'état.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme à l'unanimité qu'au 1^{er} janvier 2016, le bâtiment était en travaux et ne générait pas de déchets ménagers et se déclare favorable à la demande d'exonération de la société AKMEE.

<u>Délibération n°2016-058 – Décisions modificatives</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

Art 6218 + 2 000 € Art 6454 + 500 € Art 6411 + 2 500 € Art 73925 + 1 413 €

À prendre sur l'article 022 (dépenses imprévues)- 6 413 €

Points sur les dossiers d'urbanisme :

- 5 DP
- 3 PC

Tour des commissions :

Commission Affaires sociales : Rapporteur Martine CIRET

- Noël des Ainés: le repas sera servi à 40 convives et 37 colis seront portés à domicile par les conseillers municipaux.
- Les chèques cadeaux ont été distribués au personnel communal.

Commission scolaire: Rapporteur Martine CIRET

- La fête de l'école aura lieu le 25 juin à Ménars en lieu et place de Saint-Denis-sur-Loire en raison des travaux d'extension de l'école.
- Le concert de la chorale des écoles du RPI de la Vallée Saint-Jean aura lieu à Fossé le 30 mai.

Décorations de Noël : Seules la rue de la Loire et la Mairie seront décorées. D'anciens motifs ont été restaurés par les employés communaux. Les décorations seront installées le 5 décembre par nos soins et le fournisseur des nouveaux motifs, et démontées le 23 janvier 2017.

Commission Bâtiments communaux: Rapporteur Dominique RICHOMME

- Extension de l'école maternelle : les fondations sont terminées, le planning est respecté pour le moment.
- Château d'eau : l'étanchéité du dôme et la sous-face sont réalisés, et le feutre à l'intérieur de la cuve est posé.
 Des riverains sont inquiets quant aux risques de projections possibles de peinture sur le fût. Des demandes de devis sont en cours pour la pose d'un échafaudage permettant d'éviter ces problèmes. De fait, les travaux extérieurs sont repoussés et seront réalisés au cours du premier semestre 2017.
- Atelier des Boulonnières : le bornage a été fait et le plan ajusté en fonction de ce bornage.

Commission Voirie: Rapporteur Jean-Pierre MOREAU

• Piste de circulation douce entre le Bourg et Macé : les arbres obtenus dans le cadre de l'opération « 1 000 arbres pour le paysage » seront plantés avec les enfants des écoles le 28 novembre. L'engazonnement sera effectué au printemps.

Commission urbanisme: Rapporteur Patrick MENON

 ZA des Sarrazinières : l'ancienne armoire d'éclairage public sera à démonter suite à l'installation d'une nouvelle par Agglopolys dans le cadre de l'extension du réseau d'EP dans toute la zone d'activité.

QUESTIONS DIVERSES:

• Le Maire informe le Conseil Municipal que Junko SHIBANUMA, conformément aux vœux de son époux décédé, a offert à la commune de Saint-Denis-sur-Loire une mosaïque de Bernard LORJOU.

Vous lisez difficilement les pages de ce bulletin ? N'hésitez pas à nous le dire.

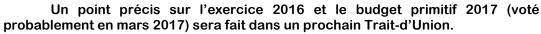
Nous pouvons vous en proposer une édition en plus gros caractères.

Merci de bien vouloir en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.



Information:

Vous ne trouverez pas dans ce Bulletin Municipal d'informations détaillées sur les finances de la commune.









Ce bulletin municipal sera prochainement disponible sur le site Internet de la commune saintdenissurloire.fr en version pdf téléchargeable.

N'hésitez pas à diffuser largement le lien vers ce Trait-d'Union pour mieux faire connaître notre commune.





Élection Présidentielle 1er tour le 23 avril - 2ème tour le 7 mai

Élections Législatives 1er tour le 11 juin - 2ème tour le 18 juin



LE RECENSEMENT

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi?

Pour vous enregistrer et déclencher votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

L'attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement doit s'effectuer au secrétariat de mairie de Saint-Denis-sur-Loire dans le 3 mois suivant la date anniversaire des 16 ans.

L'attestation qui vous sera délivrée doit être conservée précieusement jusqu'à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). Il n'en sera pas délivré de duplicata.



Scannez-la le plus rapidement possible et donnez toujours des copies.



Fonctionnement du Conseil Municipal

Benoit SIMONNIN, Maire

- Préside de droit toutes les commissions communales
- Anime directement les commissions suivantes :
 - BMA (Bureau des maire-adjoints) Exécutif municipal
 - Finances
 - o Communication
 - Cimetière
 - Appel d'offres
 - CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
 - Révision des listes électorales

Les conseillers municipaux :

- Isabelle CALLIGARO
- Odile JOUET
- Emmanuelle LE GALL
- Christine MAUVISSEAU
- Patrick BOULET
- Loïc FONTAINE
- Christophe ROCHEREAU
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Philippe VIGIE DU CAYLA

Patrick MENON, Premier adjoint, en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la vie associative

- Anime les commissions suivantes :
 - Urbanisme et aménagement du territoire
 - Vie associative

Martine CIRET, Deuxième adjointe, en charge des affaires sociales et des affaires scolaires

- Anime les commissions suivantes :
 - Aide à la personne et affaires sociales
 - o Affaires scolaires

Jean-Pierre MOREAU, Troisième adjoint, en charge de la voirie, du développement durable et des affaires agricoles

- Anime les commissions suivantes :
 - Voirie
 - Développement durable et affaires agricoles

Dominique RICHOMME, Quatrième adjoint, en charge des bâtiments communaux, du tourisme et du patrimoine

- Anime les commissions suivantes :
 - Bâtiments communaux
 - o Tourisme et Patrimoine

Le Bureau des Maire-Adjoints se réunit une fois par semaine, les autres commissions plus ou moins régulièrement en fonction des sujets à traiter.

La **liste des commissions** avec leur composition et leurs missions est disponible sur le site Internet de la Commune :

https://www.saintdenissurloire.fr/les-commissions.php (Menu Services municipaux, Conseil Municipal)

Le Maire, les Adjoints et certains conseillers municipaux représentent Saint-Denis-sur-Loire dans les différents conseils et commissions d'Agglopolys et dans d'autres structures institutionnelles ou associations.

La liste de toutes ces représentations est disponible sur le site Internet :

https://www.saintdenissurloire.fr/representation-diverses.php (Menu Services municipaux, Conseil Municipal)



INFORMATIONS DIVERSES ET PRATIQUES



LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE!

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €.

HORAIRES DES MESSES - SECTEUR FOSSÉ - VILLERBON

Une seule messe par week-end, célébrée chaque dimanche à 10h30 à VILLEBAROU.

Tous les deux ans, chacune des 11 autres communes du secteur accueille une messe un dimanche à 10h30. En 2017, ces messes auront lieu le 22 janvier à Fossé, 7 mai à La Chapelle-Vendômoise, le 4 juin (Pentecôte) à Ménars, le 23 juillet à Mulsans, le 17 septembre à Averdon, le 8 octobre à Saint-Denis-sur-Loire.

- RAPPEL -

Une possibilité est offerte à chaque association de présenter ses activités et le calendrier de ses manifestations par le biais du «Trait-d'Union » et aussi sur le site Internet **www.saintdenissurloire.fr**



Nous rappelons également que la Commune signe chaque année une convention avec la **radio locale PLUS FM** (fréquence à Blois : 89,4 Mhz) qui permet à chaque association d'annoncer gratuitement ses évènements et manifestations sur cette antenne.



SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF... Vos ados veulent aller à l'Agl'eau, à Cap'Ciné... N'hésitez pas à utiliser le service <u>RESAGO</u>, transport à la demande d'Agglopolys.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de votre domicile vers 16 points d'arrêt différents. Ensuite, vous pouvez terminer votre déplacement en utilisant gratuitement la navette Centre-ville.



Vous pouvez ainsi vous déplacer pour 1,20 € par trajet.

Jeunes et moins jeunes, vous pouvez <u>tous</u> utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le <u>www.azalys-blois.fr</u>.

Plaquette d'information disponible en Mairie.

N'hésitez plus!

Davantage d'informations en pages 65 & 66



LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION

Responsable: Benoit SIMONNIN

Retrouvez l'actualité de la commune sur http://www.saintdenissurloire.fr



Notre **site Internet** est toujours un outil complémentaire au Traitd'Union, le bulletin d'informations municipales que vous recevez régulièrement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations constructives et à nous proposer des actualités pouvant intéresser l'ensemble des Dionysiens et, bien sûr, les nombreux internautes non dionysiens.

Nous vous rappelons également la pose, dans les hameaux des Mées, Macé, Villeneuve et Villefolet, en complément de celles de la rue de la Loire, de vitrines d'informations officielles émanant de la Municipalité.





Puis, comme nous le faisons désormais chaque année, les conseillers municipaux ont invité, le 9 décembre dernier, le personnel communal, les enseignantes et les bénévoles qui nous assistent notamment dans les temps d'activités périscolaires. Tous les conjoints étaient aussi conviés à cette soirée. Nous nous sommes tous retrouvés autour d'un apéritif dînatoire, préparé et servi par les élus, pour partager un moment de convivialité.

Le 13 novembre, Junko SHIBANUMA, Présidente de l'Association Bernard Lorjou, a offert à notre Commune une grande mosaïque de l'artiste, « Les enfants jouant ». Elle a voulu ainsi exaucer le souhait de son mari Eiji qui nous a quittés en octobre 2015.

Un grand merci à Junko pour ce formidable cadeau.





Comme toujours, nous restons à votre écoute car nous souhaitons que l'information et la communication se fassent dans l'échange.



AFFAIRES SOCIALES & AIDE À LA PERSONNE

Responsable : Martine CIRET

le noël de nos ainés

Comme chaque année, la Municipalité a proposé aux personnes de 75 ans et plus, de choisir entre un colis composé de produits locaux ou un repas servi à la Maison des associations.



Cette année le colis était composé de rillettes de sandre aux herbes et rillettes de silure au safran (la Bourriche aux Appétits à Vineuil), de cailles confites aux pommes et aux raisins (Ferme de la Bastrie à Cangey), d'un pot de confiture aux abricots et au safran (Safran Cœur du Val de Loire à Mesland), d'un pain d'épices (Thierry PETIT, apiculteur à Thésée la Romaine), d'un sachet de chocolats (Boulangerie de Ménars) et d'une bouteille de Vouvray pétillant (Domaine Cocteau à Cangey).

Le 13 décembre le repas a été préparé et servi par Franck RONDEAU, traiteur à Cour-Cheverny. Une quarantaine de personnes y a participé dans une ambiance très conviviale. Plusieurs conseillers municipaux étaient présents, entourés de Marie-Hélène MILLET et Stéphane BAUDU, nos deux conseillers départementaux. La qualité du repas servi a été appréciée par tous.

Comme l'an dernier, au milieu du repas, les enfants de la classe de primaire, accompagnés de Dolorès, leur enseignante, sont venus chanter plusieurs chansons pour le plus grand plaisir des personnes présentes.

Pour terminer cette bonne journée, des jeux de société se sont organisés jusqu'en fin d'après-midi.

Assiette du pêcheur
Magret d'oie rôtie aux cèpes
Gratin de pommes de terre et tomate confite
au balsamique
Plateau de fromages et sa salade
Assiette de craquelé chocolat, profiterole et
chocolat chaud, petit chou vanille
Fines bulles
Vins: Rosé et rouge en carafe

Calé

Apéritif Framboisine et ses amuse-bouches

Menu

Les membres de la commission Aide à la Personne vous souhaitent une très bonne année.



Le premier opérateur de téléassistance vous apporte la tranquillité : pour vous et votre entourage



DISPOSITIF PRÉSENCE VERTE

Vous êtes seul(e), âgé(e) ou handicapé(e), vous craignez la solitude, n'hésitez pas à vous équiper du système de téléassistance «Présence verte ».

C'est un système simple d'assistance à distance. En cas de problème, il suffit d'appuyer sur le bouton d'une télécommande qui peut être portée autour du cou ou en bracelet, pour être mis en relation avec une centrale d'écoute. Cette centrale est dirigée par du personnel qualifié qui fera le nécessaire pour vous venir en aide rapidement.

Votre assistance immédiate

Comment ca marche?

1 Appel



D'une simple pression sur le bouton du déclencheur (pendentif ou bracelet) votre appel est envoyé à notre centrale d'écoute.

2 Dialogue

L'opérateur dialogue avec vous et apporte la réponse adaptée.



3 Intervention et secours



Présence Verte prévient votre réseau de solidarité et si nécessaire votre médecin

ou les services d'urgence.

En signant une convention avec Présence verte-Touraine, la Municipalité de Saint-Denis-sur-Loire s'est engagée à diffuser l'information, vous assister dans l'établissement du dossier d'inscription et à le transmettre au service pour permettre votre adhésion. Cette convention vous permet de bénéficier d'une remise de 20 € sur les frais d'installation du dispositif (30 € au lieu de 50 €).

Renseignements et contact :

Blois: Tél......02 54 44 87 26

E-mail.....pv41@presenceverte.fr

Adresse......19 avenue de Vendôme à Blois

Site.....www.presencevertetouraine.fr

Pour toute information ou si vous souhaitez souscrire au service, vous pouvez contacter Martine CIRET au 02 54 46 82 39 ou appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous.

« La sécurité, ce sont d'abord des équipements sur lesquels on peut compter »

 Notre centrale d'écoute est une plate-forme informatisée de haute performance.

Dédiée au service de téléassistance Présence Verte, elle répond aux normes de sécurité les plus exigeantes.

 Grâce à notre gamme de matériels d'alarme sociale étendue et agréée France Telecom, nous vous proposons un équipement simple et fiable en fonction de vos besoins. De la sécurité des personnes isolées ou fragilisées à l'assistance des personnes handicapées à faible capacité motrice, nous offrons une solution adaptée à chacun.







Le CIAS du Blaisois

De multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys.

Il développe plusieurs actions et services :

- Accompagnement social et aides financières
- Logement, hébergement
- Aide à la vie quotidienne, accompagnement, soins
- Animations

Vous trouverez ci-dessous les prestations proposées dans votre commune.

Accompagnement social et aides financières

Le CIAS du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Départemental recevant les personnes avec enfant mineur).

- ► Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.
- ➤ Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
- ▶ Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sansabri.

Les permanences de Blandine Viaud, assistante sociale, près de chez vous :

- Dans ma commune de résidence : en mairie ou à mon domicile, sur rendez-vous.
- À La Chaussée Saint-Victor : les 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.
- À Villebarou : les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.
- À Blois : au CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers.
- → Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 84 ou sur www.ciasdublaisois.fr

Logement, hébergement

Le logement social

Le CIAS du Blaisois dispose de 31 logements proposés en sous-location aux personnes démunies. Il propose également 3 chambres meublées et des nuitées d'hôtel, pour l'hébergement d'urgence.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

• Les résidences autonomie

Les résidences autonomie sont des établissements d'habitat collectif réservés aux personnes âgées autonomes et valides. Le CIAS du Blaisois gère deux résidences autonomie situées à Blois : la résidence Mosnier et la résidence Lumière.

- → Résidence autonomie Lumière : 02 54 43 35 55 ou www.ciasdublaisois.fr
- → Résidence autonomie Mosnier : 02 54 78 10 99 ou www.ciasdublaisois.fr





Le CIAS du Blaisois

De multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

♦ Aide à la vie quotidienne, accompagnement, soins



◆ L'aide à domicile

Le CIAS du Blaisois accompagne et aide les seniors et/ou personnes en situation de handicap dans les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, s'alimenter...), les activités domestiques (entretien du linge, du logement...) et la vie sociale (loisirs, démarches administratives...).

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr



♦ Les repas à domicile

Ce service permet aux personnes âgées, sortant d'hospitalisation ou en situation de handicap, de bénéficier de repas équilibrés soit régulièrement, à un rythme choisi, soit ponctuellement.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 23 ou sur <u>www.ciasdublaisois.fr</u>



◆ <u>Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)</u>

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile, financé par l'ARS, assure, 7 jours sur 7 et sur prescription médicale, des soins d'hygiène corporelle auprès de personnes âgées malades ou dépendantes, ainsi qu'auprès de personnes en situation de handicap.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr



♦ L'Accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour Alzheimer La Chrysalide est un établissement qui accueille les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, vivant à domicile, une ou plusieurs journée(s) par semaine et sans condition d'âge. Ce lieu d'accueil, situé hors milieu hospitalier, dispose d'une salle de vie et d'activités conviviales, d'une cuisine ouverte, d'une terrasse extérieure et d'une salle de repos.

→ Pour en savoir plus : 02 54 45 54 60 ou sur <u>www.ciasdublaisois.fr</u>



◆ L'espace Snoezelen

L'espace Snoezelen est une salle multisensorielle au service d'une approche différente de la personne âgée et/ou en situation de handicap. Dans cet espace propice aux sensations corporelles, aux émotions et à la créativité, la personne laisse émerger une relation au monde différente.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 82 ou sur <u>www.ciasdublaisois.fr</u>





Le CIAS du Blaisois

De multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

Animations



Les animations spécifiques "seniors"

Le CIAS du Blaisois développe des actions spécifiques pour les seniors afin de lutter contre l'isolement et la solitude en créant des liens sociaux entre les générations et avec leurs pairs dans un esprit de convivialité.

→ Pour en savoir plus : 02 54 45 54 70 ou sur <u>www.ciasdublaisois.fr</u>



Le centre social La Chrysalide

Le centre social est un lieu d'accueil ouvert à tous, propice à créer de la convivialité et qui permet l'écoute, le partage de compétences, d'expériences, de savoirs et d'idées. C'est un équipement de mixité sociale et générationnelle qui permet la rencontre dans les différences et qui favorise les initiatives portées par des habitants afin de donner du sens au "faire ensemble".

→ Pour en savoir plus : 02 54 45 54 70 ou sur <u>www.ciasdublaisois.fr</u>



Le Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs

Chaque personne a des savoirs qu'elle peut transmettre et tout le monde peut apprendre de l'autre, s'enrichir. Le RERS est une façon de mettre en relation ces différentes personnes, toutes à la fois offreuses et demandeuses de savoirs.

Les savoirs peuvent être intellectuels, manuels, être des expériences de vie, des passions, des astuces.... Le réseau est gratuit et ouvert à tous !

→ Pour en savoir plus : 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr



Les actions collectives d'insertion

Les travailleurs sociaux du service "Action sociale et Insertion" mettent en place depuis plusieurs années des actions collectives, réponse complémentaire aux accompagnements individuels. Ce mode d'intervention répond à plusieurs objectifs : tisser des liens pour rompre l'isolement, favoriser l'implication des personnes, développer des compétences et l'estime de soi.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 20 ou sur <u>www.ciasdublaisois.fr</u>

N'hésitez pas à venir rencontrer Martine CIRET,
Maire-adjointe en charge des affaires sociales et de l'aide à la personne,
membre du Conseil d'administration du CIAS.
Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.



COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable: Martine CIRET





- L'école Lorjou accueille pour cette année scolaire 48 enfants :
 - o 27 en maternelle (9 en petite section et 18 en grande section),
 - o **21 en primaire** (classe de CM1).
- Sophie MOHR est la Directrice et l'enseignante de la classe de maternelle et Dolorès GARREAU l'enseignante de la classe de primaire.
 - Les horaires de classe sont les suivants :
 - o Lundi et jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 15h30
 - o Mardi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h00
 - o Mercredi de 9h00 à 12h00
- Une garderie communale est mise en place de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 7h30 à 8h50 et de 12h00 à 13h00 le mercredi.
- Nous poursuivons les activités périscolaires sous la même forme que l'année dernière. Avec les deux autres écoles du RPI, Ménars et Villerbon, nous avons à nouveau des intervenants extérieurs en sport et anglais, et, nouveauté de cette année, en théâtre. Les enfants des trois communes bénéficient gratuitement de toutes ces prestations.
- Céline FONTAINE et Catherine HOURY animent également une partie des TAP et font avec les enfants des petits chefs-d'œuvre qui décorent l'école ou sont offerts aux parents à l'occasion des fêtes des mères et des pères.
- Cette année encore, nous avons la chance de bénéficier, pour les TAP et l'aide aux devoirs, de l'aide très précieuse de nos deux bénévoles : Marie-Madeleine RÉGNIER et Marie-

Pierre VINCENDEAU. Nous leur adressons nos chaleureux remerciements.

- Le transport scolaire, financé et organisé par Agglopolys, est assuré entre les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon, matin et soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi, matin et midi le mercredi.
- Un repas réchauffé sur place est servi les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La préparation et la livraison en liaison froide sont assurées par la société API Restauration de la Chaussée Saint-Victor.
- Le 15 décembre, les enfants, le personnel communal, les représentants des parents d'élèves et les membres de la commission scolaire étaient invités par la Municipalité à participer au traditionnel repas de Noël.
- Les travaux d'agrandissement et de restructuration de l'école ont commencé le 19 octobre. Lorsque les nouvelles salle de motricité pour la maternelle et classe de primaire seront terminées, la classe de maternelle pourra occuper ces nouveaux locaux, le temps de réaliser les travaux de restructuration des locaux actuels. Tout devrait être terminé pour la rentrée 2017.



Très bonne année à tous



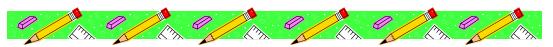
Le mot de la Directrice

Depuis la rentrée nous avons eu quelques animations et sorties :

- <u>Mardi 11 octobre</u>: Nous avons eu une intervenante en classe dans le cadre de la semaine du goût. Cette personne est intervenue dans les classes de maternelle et de primaire. Elle nous a fait découvrir tout ce que l'on peut trouver à manger en forêt (fruits, animaux, plantes).
- <u>Jeudi 24 novembre</u> : Nous avons découvert des musiciens indiens à l'école de Villerbon. Le thème de l'Inde sera un fil conducteur cette année avec Émilie, notre intervenante musique.
- Jeudi 15 décembre: Les enfants de maternelle ont invité les élèves de CM1 à un goûter de Noël. Les maternelles de grande section ont préparé des tiramisus et les petites sections ont confectionné des brochettes de fruits.
- Vendredi 16 décembre: les enfants de maternelle sont allés écouter des contes à l'école de Ménars. Ce spectacle était offert par l'Association des Parents d'Élèves.

Voici quelques dates à retenir :

- Vendredi 7 avril : Carnaval, défilé et goûter avec les parents dans les rues de la Commune.
- <u>Mardi 30 mai</u>: Chorale de printemps à l'Espace Intergénérationnel de Fossé à laquelle participeront tous les enfants du RPI. Venez nombreux, la salle est suffisamment grande pour vous accueillir.
- Dimanche 25 juin : Fête des écoles à Ménars.



Les primaires ont la parole

Par les élèves de CM1 de Dolorès GARREAU



Promenade dans Saint-Denis-sur-Loire (Par Jules et Louis)

En octobre, on a été visité le bourg de Saint-Denis et observé les bâtiments.

On a vu l'église et des vieilles maisons dont certaines ont plus de deux siècles.

En descendant la rue de La Loire nous avons longé les grands murs du

Château.

On a vu le Château, ses magnifiques jardins et son plan d'eau et aussi à droite le pigeonnier en ruine.

Un peu plus bas, il y a un four à pain qui devait servir aux habitants de Saint-Denis autrefois et la grange aux dîmes.





Le Festival BD Boum (Par Rachel, Célia et Lou)

Le 18 novembre 2016, nous sommes sortis à Blois et avons été au Festival BD Boum .

Le matin, nous avons été à la maison de la BD pour faire un atelier : nous avons continué et complété une planche de la BD « Arthur et la vie de château » écrite par Bastien Griot et illustrée par Enoch Nsangata et après nous avons dessiné des



héros et héroïnes de BD.

Puis après l'activité nous avons rencontré Henoch Nsangata. Nous lui avons posé des questions sur son travail et on a dessiné Arthur le héros de sa BD qui est un enfant trisomique.



Le midi, on est allé pique-niquer au Parc de L'Évêché et après nous avons joué trente minutes avant de repartir à la Mairie de Blois pour visiter l'exposition des planches originales de la BD « Arthur ou la vie de château ».

Avant de rentrer la maîtresse a fait des groupes de cinq.

Puis nous avons été dans un des deux chapiteaux à côté de la Halle aux grains et



nous avons vu plusieurs bandes dessinées et livres et leurs auteurs ou dessinateurs.

Après on a été dans un bâtiment où il y avait plein de livres, BD, peintures...

On a participé à un concours de BD où il fallait dessiner le héros qu'on voulait.

Ensuite, on a été maquillés par des filles du Lycée Sonia Delaunay.

Et à la fin de la journée, nous sommes repartis dans le bus pour rentrer à Saint-Denis.



Visite de l'église de Saint-Denis (Par Éloïse, Oscar et Emma)

Le 15 novembre 2016, nous sommes allés voir où l'église de St-Denissur-Loire était située avant d'être reconstruite dans le bourg. A l'époque, elle était au château de St-Denis, on en voit d'ailleurs des traces sur un mur.

Puis ils l'ont déplacée, environ 200 m plus haut, dans le bourg, vers 1850. C'était plus pratique pour les habitants. Et puis l'église du château avait besoin de réparations.

Ensuite on a visité l'église avec Madame Armanet.

Nous sommes rentrés dans l'église par le portail. Quand on est



rentré, nous étions dans la nef.

Ce n'était pas comme dans les autres églises ; il y avait beaucoup de couleurs sur les colonnes, les murs et le plafond. On les voit bien parce qu'elle a été construite il n'y a pas si longtemps.

A gauche et à droite de la nef, il y a les bas-côtés. De chaque

côté de la nef, il y a des colonnes et au-dessus des colonnes il y a des chapiteaux



Visite de l'exposition de photos de Saint-Denis-sur-Loire (Par Dylan et Ricardo)



Le 21 novembre 2016, nous avons été invités à une exposition de photographies aériennes de La Loire par Monsieur Bocquel.

Toutes les photos ont été prises depuis un U.L.M (Ultra Léger Motorisé) par Monsieur Michel Brin.

Ce sont des photos de La Loire à Saint-Denis-sur-Loire surtout et à Monltivault, Saint-Claude de Diray et à Blois.





En rentrant dans la salle, nous avons fait un tour pour voir les photos puis par petits groupes nous avons choisi une photo de Saint-Denis pour les dessiner puis les décrire.

Les deux pilotes, Robert Guetreau et Didier Gaumel, sont venus nous voir avec le photographe pour nous expliquer ce qu'est un U.L.M, qu'il y a plusieurs sortes d'U.L.M et comment ils ont pris les photos.







Après on est rentrés à l'école.

Une journée indienne (Par Arthur, Florian et Kyllian)

Le Jeudi 24 novembre 2016, nous sommes allés à Villerbon pour passer une journée indienne avec la classe de CM2.

Le matin, nous avons fait des ateliers de lecture de documents sur la journée d'un petit garçon indien de notre âge et un autre sur les monuments et symboles indiens.

Puis nous avons rencontré deux musiciens indiens nommés Teepu et Sandgé grâce à Émilie Roger notre intervenante en musique. Ils nous ont appris 6 mots en Indien. Ils nous ont chanté

des chansons typiques de leur pays, comme leur hymne national et montré des instruments.

Teepu joue des tablas et Sandgé de l'harmonium et des espèces de castagnettes indiennes.

Le bruit des Tablas de Teepu fait aussi des bruits d'animaux. On a fait des jeux de rythmes et en retour on leur a chanté la Marseillaise et le chant des sirènes.

L'après midi, nous avons joué a un sport indien nommé Khokho.

Puis en arts plastiques on a dessiné aux craies grasses, des dessins indiens : des éléphants et le château nommé le Taj Mahal. L'éléphant est un animal très important

en Inde.



C'était une journée très Indienne.





Opération 1 000 arbres

(Par Ihsane, Théo et Timoté)

Le 28 novembre, nous sommes allés, dans le lotissement des Ouches, aider les employés communaux à planter des arbres. La Mairie de Saint-Denis participe à un projet d'Agglopolys pour planter 1 000 arbres sur toutes les communes



de l'Agglo.

A Saint-Denis des chênes pédonculés, des érables et des frênes ont été plantés.

Les trous étaient déjà faits et on a aidé à mettre la terre au pied des arbres. Il faisait très froid!

Ensuite, on a chanté Le canon des arbres pour l'occasion.



La chorale de Noël (Par Coline et Michelle)



Le 13 décembre 2016, on a été à la salle des associations. La classe s'était réunie pour chanter devant les « Anciens » pour leur repas de Noël. On leur a chanté : Petit garçon, Au Champs Élysées, On écrit sur les murs, Le champs des sirènes et We wish you a merry Christmas. On leur a souhaité un joyeux

Noël et une bonne année. Le chef d'orchestre était une élève de Saint-Denis-sur-Loire. On a été applaudis par les Anciens. Puis nous sommes rentrés à l'école.





Batiments communaux

Responsable : Dominique RICHOMME

Le débat le plus important cette année concernant les bâtiments communaux a été celui du réseau de chaleur au bois. En effet, nous avions mandaté un cabinet spécialisé pour étudier l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur pour l'ensemble des bâtiments communaux de la rue de la Loire. Parallèlement, nous avons travaillé avec Agglopolys et le Pays des Châteaux pour réfléchir aux différentes subventions que nous pouvions obtenir sur un tel projet. Dans un premier temps, la tendance était favorable à cet investissement mais, au cours de notre réflexion, cette tendance s'est peu à peu inversée. En effet, nous avons considéré que les avantages économiques à tirer à court et moyen termes de cet investissement n'étaient pas suffisamment importants et, de surcroit, que le niveau des subventions à obtenir de manière certaine n'était pas garanti à un niveau satisfaisant. En conséquence, le Conseil municipal a, dans une très large majorité, renoncé au projet de réseau de chaleur dans l'immédiat. De plus, cet investissement, s'il avait été décidé, aurait reporté de quelques années le déplacement des ateliers communaux et l'aménagement des actuels ateliers en locaux associatifs. Ce dernier facteur a été également déterminant dans la décision des conseillers municipaux.

En conséquence, le projet de réseau de chaleur ne sera pas réalisé dans l'immédiat mais n'est pas pour autant totalement abandonné. Dans quelques années ? Pourquoi pas. D'ailleurs, les travaux d'extension de l'école actuellement en cours de réalisation l'anticipent puisque nous avons fait passer des canalisations sous les nouveaux bâtiments afin de permettre sa réalisation future.

A partir de la mi-septembre, les chantiers à l'étude depuis plusieurs mois sont entrés dans leur phase de réalisation.



Comme vous avez pu le constater en passant rue de la Loire, les travaux d'extension de l'école avancent. La maçonnerie du bâtiment ouest était terminée avant la trêve de Noël. Le charpentier est intervenu mi-janvier pour poser la charpente de ce premier bâtiment pendant que l'entreprise Barbosa, chargée du lot maçonnerie, poursuivait l'élévation des murs de la classe primaire et des sanitaires sur la façade sud du bâtiment existant. A ce stade, le planning des travaux est respecté.

Les activités du chantier et de l'école cohabitent sans trop de gêne pour les acteurs de la communauté scolaire. Les petits écoliers de maternelle apprennent les rudiments du bâtiment en regardant l'évolution de la construction.

Les enseignantes et le personnel communal font preuve de patience en attendant d'utiliser des locaux agrandis et rénovés.

Lorsque les bâtiments en extension seront achevés, l'école maternelle investira les deux nouvelles salles afin de permettre aux entreprises de modifier et rénover des locaux existants.

Espérons que ce rythme de travaux se poursuive pour permettre aux enfants de notre école de faire une rentrée 2017 dans des locaux neufs ou rénovés et plus fonctionnels.





Le coût de ces travaux est d'environ 650 000 € TTC.



Mi-octobre. les travaux de rénovation du château d'eau ont débuté. Le forage qui alimente en eau potable la commune de Saint-Denis-sur-Loire et une



grande partie de La Chaussée Saint-Victor a été arrêté. Notre réseau d'adduction d'eau potable était alors connecté sur celui de Blois. Une fois la cuve vidée, sa réfection a pu commencer. Les canalisations intérieures ont été remplacées. Après la réparation du béton de la cuve, une feutrine puis une

membrane d'étanchéité ont recouvert les parois et le fond de la cuve. L'étanchéité du dôme a été appliquée et la sécurisation des accès a été réalisée. La distribution de l'eau à partir de la production de notre forage a repris le 15 décembre dernier.

Les travaux extérieurs se sont limités pour l'instant au sondage du revêtement extérieur du fût. Beaucoup de plaques d'enduit se décrochaient nécessitant un travail de réfection important. La proximité des habitations autour du château d'eau rend délicate les opérations de nettoyage et de peinture. Nous étudions avec le maître d'œuvre les solutions possibles et notamment



d'échafaudage de la totalité du bâtiment. Ces travaux extérieurs devraient reprendre au printemps prochain.

Coût des travaux : 160 000 € TTC. Les 2/3 sont toutefois assumés par la commune de La Chaussée Saint-Victor.

En plus de l'achèvement des travaux ci-dessus, d'autres seront engagés en 2017 :

- Le chauffage électrique installé à l'origine dans le restaurant scolaire est très énergivore et donne de sérieux signes de faiblesses. Il sera remplacé au cours de l'été par un chauffage central au gaz, beaucoup moins bruyant que l'actuel de surcroit.
- Lorsque nous aurons obtenu les réponses aux demandes de subventions que nous avons sollicitées, les travaux de création des nouveaux ateliers municipaux de la rue des Boulonnières pourront commencer.
- Quelques mois plus tard, quand ces nouveaux locaux seront opérationnels, les ateliers existants pourront être aménagés pour être utilisés par les associations de notre commune.
- Une isolation sera mise en place dans les greniers de la Maison des associations et de la Mairie afin de réduire les dépenses de chauffage.
- Lorsque les subventions sollicitées seront notifiées à la commune, nous entreprendrons la réparation des marches d'accès au parvis de l'église. Ces travaux prévus en 2016 n'ont pas été réalisés car les subventions attendues n'ont pas été obtenues.

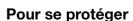


Comme vous pouvez le constater des évolutions importantes de nos bâtiments communaux verront le jour en 2017 sans oublier les bâtiments existants dont l'entretien est une préoccupation quotidienne.

Si vous souhaitez suivre l'évolution détaillée de ces travaux, vous pouvez consulter le site de la commune à la rubrique « travaux en cours ».

La commission bâtiment vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

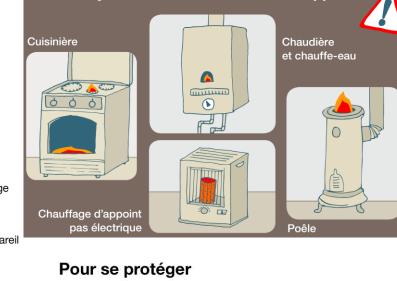




Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

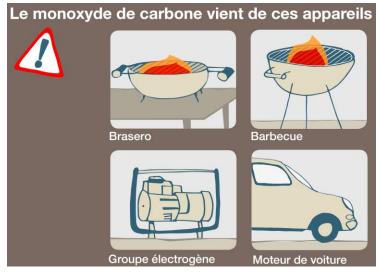
Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.



Le monoxyde de carbone vient de ces appareils

Bien utiliser vos appareils:

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement: pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.





URBANISME

Responsable: Patrick MENON

Les déclarations d'urbanisme à Saint-Denis-sur-Loire :

	2015	2016
Permis de construire	9	14
- Maison d'habitation	6	8
- Aménagement maison	1	3
- Aménagement grange	0	0
- Changement destination	1	1
- Extension bâtiment prof	0	1
- Maison des associations	0	1
- Véranda	1	0
Permis refusés	1	0
Permis abandonnés	0	0

Permis de démolir	0	1
- Hangar	0	1

	2015	2016
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	19	26
- Clôture et portail	4	6
- Abri de jardin	2	5
- Rampe PMR Mairie	1	0
- Châssis de toit	4	5
- Extension maison	0	1
- Ravalement de façade	2	0
- Ouverture porte ou fenêtre	1	0
- Toiture	1	1
- Équipement public	1	0
- Panneaux solaires photovoltaïques	1	0
- Changement porte, fenêtre, volet	1	3
- Division parcellaire	1	3
- Piscine	0	1
- Aménagement maison	0	1
Déclarations refusées	1	0
Déclarations abandonnées	0	1

Commentaires:

2016 a vu 5 permis de construire de plus qu'en 2015, et peut-être, après deux années trop calmes, le signe d'une certaine reprise dans l'immobilier.

Concernant les 8 permis pour maisons d'habitation, 6 sont dans le **Lotissement de la Martinière** (malgré la non éligibilité de la Commune au dispositif Pinel qui aurait pu encourager l'acquisition de terrains par des propriétaires voulant faire du locatif), un **Chemin de Pissevin** et un **rue des Moissons** à Villefolet.

Désormais 25 permis de construire ont été délivrés dans ce Lotissement depuis 2012.

Il reste donc 9 terrains à vendre. Nous espérons une fin de commercialisation rapide, qui permettrait également à l'aménageur de réaliser les travaux de voirie définitive, dans l'intérêt de tous.

Les 26 déclarations de travaux, aussi en nombre croissant, reflètent toujours la volonté accrue des Dionysiens d'améliorer le bâti actuel.



Vous pouvez consulter notre site Internet <u>saintdenissurloire.fr</u>, rubrique Démarches administratives - Urbanisme, pour lire le règlement de notre Plan Local d'Urbanisme et imprimer les formulaires correspondant à vos demandes.

Pour toutes précisions, vous pouvez aussi contacter le secrétariat de Mairie et/ou prendre rendez-vous avec l'adjoint en charge de l'urbanisme.



<u>Rappel</u>: Toute modification extérieure de votre maison ou toute construction sur votre terrain doit donner lieu à déclaration préalable ou permis de construire à déposer en mairie. L'instruction de votre demande peut conduire à un refus ou à une demande d'aménagement ou de modifications.

Nous vous conseillons donc vivement de ne pas acheter vos matériels, matériaux ou, par exemple, abris de jardin avant d'avoir reçu un avis favorable à votre demande.



PLU INTERCOMMUNAL

L'Agglomération de Blois s'est lancée en 2016 dans l'élaboration de son PLUi HD. Ce document d'urbanisme est essentiel pour l'avenir des territoires communaux et intercommunaux.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux dans les Trait-d'Union qui paraîtront jusqu'à l'achèvement de ce document d'urbanisme intercommunal (2020) et sur notre site Internet.

La concertation

La concertation du PLUi-HD doit permettre aux acteurs du territoire (habitants, élus, associations, professionnels,...) d'avoir accès à l'information et d'alimenter la réflexion.

Comment s'informer de l'avancement de la démarche PLUi-Habitat Déplacements

En plus des informations mises en ligne dans cette rubrique, des temps et outils d'information seront proposés tout au long de la démarche dans les territoires :

- · des réunions publiques
- une exposition
- des plaquettes d'information, etc.

Extrait de la page http://www.agglopolys.fr/2726un-plui-pour-agglopolys.htm

Comment participer, donner son avis, soumettre une idée ?

Tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-Habitat Déplacements, vous pouvez faire part de vos remarques par plusieurs biais :

- des registres sont à disposition des habitants dans l'ensemble des communes d'Agglopolys (en mairie) pour y recueillir les avis et attentes
- par voie postale à : Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois
- par voie électronique

Des ateliers vous seront de plus proposés dans la <u>phase diagnostic</u>.

Lorsque le projet sera finalisé, une enquête publique réglementaire sera menée sur l'ensemble du territoire

L'élaboration d'un tel document ne pouvant se part faire sans une importante de plusieurs concertation, outils et manifes-tations sont à disposition des d'Agglopolys habitants pour qu'ils expriment leurs remarques et propositions.

Un registre est disponible pour cela au secrétariat de mairie.

N'hésitez pas à venir y consigner vos observations.

Vos élus directement concernés par ce dossier se tiennent à votre disposition.

Voir aussi la page PLUi dans la Dépêche de l'Agglo en page 56























Le CAUE: conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le <u>C</u>onseil d'<u>A</u>rchitecture, d'<u>U</u>rbanisme et d'<u>E</u>nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut:

- > nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- > explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- > mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS Tél: 02 54 51 56 50 Fax: 02 54 51 56 51

E-mail: contact@caue41.fr





COMMISSION VOIRIE

Responsable: Jean-Pierre MOREAU

TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2016

Pas de gros travaux de voirie en 2016 malgré les inondations de juin qui auraient pu dégrader nos routes. Seule la rue du Vieux Moulin a été touchée par un décollement d'enrobé et une dégradation du réseau pluvial. Les réparations ont été réalisées et prises en charge par la SAUR.

Les travaux d'entretien courant sur l'ensemble de nos voies ont été effectués par les agents communaux.

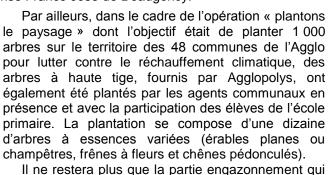
Piste de circulation douce

L'allée piétonne et cycliste reliant Le Bourg à Macé par les lotissements des Ouches et de la Martinière est terminée. Nous sommes satisfaits de cette belle réalisation et les premiers retours que nous avons des Dionysiens font l'unanimité.

Ces travaux, effectués par l'entreprise BARBOSA TP en juillet, ont donné de bons résultats malgré la sécheresse défavorable au bon compactage du calcaire. Nous attirons votre attention sur le fait que cette piste est exclusivement réservée aux piétons et cyclistes, elle est strictement interdite à tout véhicule à moteur, quel que soit le nombre de roues!

L'aménagement paysager avec la plantation de petits végétaux a été réalisé en novembre par l'entreprise Franco José de Beaugency.





sera réalisée au printemps prochain, ainsi que l'installation de mobilier urbain (tables, bancs...). L'éclairage public de cette allée pourrait être réalisé ultérieurement si nous constatons que l'utilisation de cette nouvelle voie le nécessite. Tout a été prévu d'ores et déjà.

Globalement, c'est un investissement d'environ 50 000 €, subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 15 000 € et 5 000 € au titre de la réserve parlementaire du Député Denys Robiliard.







Informations diverses

- L'extension et la modernisation de l'éclairage public des rues des Boulonnières et des Sarrazinières. sur la zone d'activité des Sarrazinières, ont été réalisées par Agglopolys. En effet, ces deux voies sont classées en voirie communautaire et donc propriété d'Agglopolys.
- Comme vous en avez été informés dans le Trait-d'Union de Novembre 2016, des vitrines d'affichage ont été mises en place dans les quatre hameaux de la commune afin d'améliorer l'information municipale officielle de proximité.

commission environnement - Dévoloppement burable

Responsable: Jean-Pierre MOREAU

Fleurissement de notre commune

Comme les années précédentes, une jachère fleurie sur le terrain communal réservé à cet effet dans le secteur de Macé a été mise en place afin d'embellir notre commune favorisant, par ailleurs, la pollinisation.

Des arbustes ont été plantés sur l'ancienne décharge communale, route de Villerbon, dans le cadre de la protection de

l'environnement et de la bio diversité.

réalisations Ces sont menées conjointement avec la Société de Chasse de Saint-Denis-sur-Loire, la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher,

ainsi que les membres de la commission environnement.

Nous renouvelons nos remerciements à Bernard LEROUX pour sa participation qui nous permet de mener à bien ces actions.

Comme les années précédentes, nos jardinières et massifs garnis de géraniums, pétunias ou autres ont embelli notre commune durant tout l'été.





Depuis le 1er Janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des pesticides pour le désherbage des espaces publics non agricoles. Ne soyez donc pas surpris d'y trouver la présence de « mauvaises » herbes, nos agents ayant pour consigne de ne plus désherber chimiquement, mais manuellement ou mécaniquement.



Dans le cadre de cette démarche « zéro pesticide », nous tenons à remercier tous les Dionysiens qui entretiennent et fleurissent les abords de leur domicile, même sur le domaine public. Nous réfléchissons d'ailleurs à des actions qui permettraient à davantage d'entre vous de participer à ces actions qui, non seulement respectent l'environnement, mais qui embellissent aussi les bords de nos voies communales.

Nous tenons également à remercier les agriculteurs qui font l'effort de ne pas traiter les chemins et bordures de route, en souhaitant qu'à l'avenir tous puissent avoir cette même intention.

Le respect de l'environnent et l'embellissement de notre commune ne sont pas contradictoires, bien au contraire. Simplement, nous devons tous avoir conscience que c'est collectivement que nous pourrons atteindre ces deux objectifs.





HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES D'AGGLOPOLYS

Matin: 9h - 12h30 / Après-midi: 14h - 17h30

Fermeture dimanche et jours fériés

Derniers entrants acceptés 10 mn avant la fermeture (12h20 / 17h20)

Ouvert Fermé	Lu	ndi	Ma	ardi	Mer	credi	Je	Jeudi		dredi	San	nedi
	Matin	Après- midi										
Blois Nord												
Blois Sud	1023											
Candé-sur-Beuvron												
Cellettes												
Chouzy-sur-Cisse												
Herbault	3 8											
La Chapelle-Vendômoise												
La Chaussée-Saint-Victor												
Molineuf						300						
Vineuil												

Tous les habitants d'Agglopolys ont accès à toutes les déchetteries du territoire.

Rappel:

La déchetterie de La Chaussée Saint-Victor est fermée le vendredi toute la journée.

Seule la déchetterie de Blois Nord (avenue de Châteaudun) est ouverte du lundi au samedi.

Pratiquement tous les déchets sont déposables en déchetteries, dans la **limite d'un m³ par jour par foyer**.

A compter du <u>6 février 2017</u>
(semaine 6), le ramassage des ordures ménagères se fera à Saint-Denis-sur-Loire le <u>MARDI</u>
<u>MATIN</u> au lieu du mercredi matin.

Vos conteneurs à ordures ménagères devront donc être sortis le lundi soir après 19h00 et rentrés le plus rapidement possible après la collecte.

En aucun cas, votre conteneur ne doit rester sur la voie publique ou visible depuis la voie publique au-delà du soir de la collecte.



- Je ne mets dans mon conteneur que les déchets ménagers non recyclables. J'amène les autres dans les points tri.
- Si mon conteneur n'est pas suffisamment rempli, je ne le sortirai que la semaine prochaine.
- Je ne dépose aucun sac ou quoi que soit d'autre à côté de mon conteneur car je sais qu'ils ne seront pas ramassés.

Demande de bacs roulants

Pour obtenir un bac roulant ou le faire réparer, appelez le service Collecte des déchets d'Agglopolys au :

02 54 58 57 57 (Prix d'un appel local)



Photo prise par un agent communal le 16 décembre au point tri de Villeneuve.
L'indélicat qui a fait ce dépôt sauvage n'a aucune raison d'être fier de lui. Ce comportement est intolérable et révèle un manque de savoir-vivre évident.
Les employés communaux ne sont pas vos « larbins » et n'ont pas à faire à votre place les voyages en déchetterie.
Sachez que nous n'hésiterons pas à l'avenir à déposer plainte devant de tels agissements.





Institut national de la statistique et des études économiques

CHIFFRES OFFICIELS DE POPULATION

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les chiffres des populations légales sont connus tous les ans.

En janvier 2015, la population de Saint-Denis-sur-Loire a été recensée. Cependant, les chiffres réels de la population issus de ce comptage officiel et exhaustif ne sont pas devenus les chiffres officiels de population. En effet, pour assurer l'équité entre toutes les communes, qui ne sont pas toutes recensées la même année, un mode de calcul particulier a été instauré par l'INSEE. Ci-dessous un extrait de la nomenclature officielle expliquant le calcul.

Principes de calcul

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer, pour chacune d'elles, des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2017 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2014.

Il résulte donc de cette règle que les chiffres pris en compte pour la **population officielle de la commune au 1**^{er} **janvier 2017** sont ceux de la **population légale** de... 2014 :

Population municipale	Population comptée à part	Population totale		
815	29	844		
Population « ménages » = personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune.	Personnes ayant une résidence familiale sur la commune mais résidant dans une autre commune : Étudiants, personnes en maison de retraite	Population officielle		

Historique des chiffres officiels	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Au 1 ^{er} janvier 2010	859	30	889
Au 1 ^{er} janvier 2011	835	35	870
Au 1 ^{er} janvier 2012	811	34	845
Au 1 ^{er} janvier 2013	787	34	821
Au 1 ^{er} janvier 2014	778	33	811
Au 1 ^{er} janvier 2015	768	33	801
Au 1 ^{er} janvier 2016	791	28	819

La population **officielle** dionysienne, qui comptait près de 1 000 habitants au début des années 90, est passée en 2013 sous la barre des 800 habitants. Saint-Denis-sur-Loire a perdu près de 200 habitants en 20 ans, soit presque 20 % de sa population.

La population officielle dionysienne a repris une courbe ascendante en 2016 avec 791 habitants résidents et confirme sa progression en 2017 avec 815 habitants.

Bien évidemment, les lotissements des Ouches et de la Martinière et les nombreuses cessions et rénovations de maisons ces dernières années, ont contribué à inverser cette tendance. Toutefois, ce n'est que l'an dernier que les modalités de calcul de l'INSEE nous ont permis de le constater.

Le recensement complet de la population dionysienne a eu lieu en janvier 2015. Les décomptes de population qui en résultent (**838 habitants**) n'apparaitront dans les statistiques de population officielle qu'au 1^{er} janvier 2018. D'ici-là, l'inversion de la courbe démographique se sera confirmée et toutes les dotations et subventions assises en partie sur la population auront commencé à en bénéficier.



Les Associations Dionysiennes

Association **POur** Les **Lo**isirs

St Denis sur Loire





Toute l'équipe d'Apollos vous présente ses meilleurs vœux.

UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2017

※☆★春※人★★米※□※☆★春※人★★米※□※☆★春※△★★★※□※☆★春※△★★米※春※△★★

Nous vous présentons dans ce bulletin les activités de notre Association pour cette année 2016. Notre équipe a proposé, toute cette année, des activités pour tous, pour que notre village puisse avoir des animations pour toutes les générations. Comme chaque année, n'hésitez pas à nous contacter, à venir nous rejoindre. (Nos coordonnées sont à la fin de cette présentation)

FETE DE LA NOUVELLE ANNEE

Notre fête de la Nouvelle Année réunit tous les ans environ 40 à 50 personnes. Pour cette occasion une marche dans le village d'environ 2h est organisée par Jacques. Depuis plusieurs années, les galettes pour le goûter sont fabriquées par Damien et cuites dans le four à pain d'Ismérie. Notre édition pour 2017 était le 8 janvier 2017.









Association
POur
Les
Loisirs

St Denis sur Loire





C'est en Mars que nos représentations de **Théâtre** ont eu lieu. Cette année la pièce présentée était « Le trou de la Sécu » de Jean-Paul Cantineau. Nos jeunes artistes ont joué cette année devant l'auteur. En effet, M. Cantineau est venu pour la dernière représentation.





fete de paques

<u>Fête de Pâques</u> réussie pour Apollos, en effet pour une première édition 20 enfants sont venus participer le 26 mars à une après-midi bricolages de Pâques. Les enfants ont pu fabriquer un sac lapin de Pâques, faire des coloriages et surtout chercher les œufs de Pâques. Après le goûter, les enfants ont pu repartir avec des cadeaux et des chocolats.









Association POur Les

Loisirs St Denis sur Loire



LA PETANQUE



<u>La pétanque</u> a eu lieu le 22 mai 2016, 30 personnes ont participé. Le premier prix, un VTT a été remporté par Michel Bilevic en photo ci-dessous avec Martine première femme et Amory le premier jeune. Tous les participants ont reçu des cadeaux de nos sponsors.



GUINGUETTE



Le 25 juin, en association avec le Comité des fêtes, nous avons proposé « Notre Guinguette ». Cela fait plusieurs années maintenant que ce RDV a lieu. Nous proposons une soirée dansante avec repas sur la place auprès de la Salle des Associations. Cette année 159 personnes (dont 7 enfants) se sont inscrits. Pour le plat principal nous avons cuisiné un Jambalaya dans 2 grandes poêles. Notre animateur BOB Music a terminé la soirée en musique.







Association POur Les Loisirs

St Denis sur Loire





Le 3 septembre, nous sommes partis pour une **journée à Versailles**, visiter le château et participer au spectacle des grandes eaux. Tout le monde était enchanté de cette sortie.

Départ pour Versailles



Spectacle des grandes eaux







Pour <u>Halloween</u> cette année, c'était un Cluedo géant que nous proposions aux jeunes sorciers, fantômes et autres personnages étranges. 22 jeunes se sont affrontés en 4 équipes, les Thrillers ont remporté la partie, ils ont découvert l'assassin de Jack'O'Lantern. Après le goûter, tous sont repartis avec des cadeaux et des bonbons.







Association **PO**ur Les Loisirs St Denis sur Loire





▶★※■◎☆★**●**◎△**★★**★※●◎★※●◎

le telethon

Cette année, petite innovation dans notre soirée <u>Téléthon</u>, nous avons proposé une marche nocturne dans le village, avant l'apéritif dînatoire préparé par les personnes nées une année en «6 » et les personnes de l'Association. La Mairie a gentiment offert l'apéritif. Toutes les recettes étaient entièrement reversées pour le Téléthon et pour cette nouvelle édition, 750 € ont pu être reversés au Téléthon.





LA GYMNASTIQUE ET LE YOGA

Apollos propose tous les mardis matin de 10 h à 11h15 des séances de Yoga avec Murielle notre professeur. Vous pouvez essayer le Yoga plusieurs fois gratuitement en allant directement aux cours.

Également les mardis soir de 18h45 à 19h45, un cours de gymnastique tonique est animé par Cyril notre professeur. Et vous pouvez également essayer plusieurs cours gratuitement.



Inscriptions:

- 1 cours 98 €
- 2 cours 155 €

Contacts:

- Pour la gymnastique : Sylvie: 02 54 74 61 32

- Pour le yoga: Sylviane: 02 54 74 12 95





Association

POur

Les

Loisirs

St Denis sur Loire





LE PATERMORK

Le lundi 12 décembre a eu lieu la dernière rencontre de l'année 2016.

Nous avons réalisé une" poubelle à fils " ensuite nous avons partagé un petit goûter dans un décor de Noël.





Si vous êtes intéressé par le patchwork contactez : Dominique FOUGEROUX ☎ 02.54.74.25.51 ou Monique LELAIE ☎ 02.54.78.69.26



LA CUISINE



Les cours de cuisine ont repris avec un nouveau professeur de cuisine, Hélène Douville qui assure maintenant les cours.

Pour cette reprise le succès est toujours au RDV et de ce fait deux dates par mois sont proposées pour pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes inscrites.

RDV en 2017 pour d'autres cours, Sylvie vous enverra par mail les dates.

NOUS CONTACTER !

 $\frac{\text{http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE}}{\text{(ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)}}$

Notre adresse :

Apollos

19 rue de la Loire

41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Adresse mail: apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com

PROJETS 2017

Fête de la Nouvelle année :

8 janvier 2017

Théâtre:

Vendredi 17 mars 20 H

Samedi 18 mars 20 H

Samedi 25 mars 20 H

Dimanche 26 mars 15 H

<u>Pétanque</u>:

Dimanche 21 mai

Guinguette:

Le 25 juin à confirmer avec CDF

<u>Mardi</u>: Gymnastique et yoga

NOTRE BUREAU

Présidente : Sylvie Menon Vice-présidente : Sandra Holt

Trésorière : Monique Vigie du Cayla

Secrétaire : Joëlle Foucault Secrétaire adjointe : Sylviane Coudriau Membres actifs : Jacques Michel

> Françoise Debourse Marie-Ange Chesneau Dominique Fougeroux Monique Lelaie

Inès Méhault



LE COMITÉ DES FÊTES

En ce début d'année, Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux et vous propose :

- Un bilan des manifestations et activités dont il a assuré l'organisation en 2016,
- Son programme pour l'année 2017.

2016 : une année de réussite pour l'ensemble de nos manifestations

Dimanche 15 mai 2016: « randonnée des bords de Loire »

En ce dimanche de Pentecôte ensoleillé, peu de concurrence et un véritable succès pour la randonnée



au bout de l'allée des platanes à Saint-Denis-sur-Loire.

pédestre : 397 participants se sont répartis sur les trois parcours proposés. Les marcheurs, au nombre de 172 sur le parcours de 9 kms, étaient 158 sur le parcours de 15 kms et 67 sur le parcours de 18 kms. Au nombre de 273, les non licenciés dans un club de randonnée étaient les plus nombreux. Ce niveau de participation, est tout à fait exceptionnel pour la randonnée du Comité des Fêtes. Les parcours proposés empruntaient les chemins et les rues de Saint-Denis-sur-Loire, mais aussi de La Chaussée Saint-Victor et de Ménars, avec une incursion « en plaine » pour les deux parcours les plus longs. Un copieux ravitaillement était proposé aux participants, sur le parking situé en bord de Loire,

Samedi 25 juin 2016: soirée guinguette

Pour la neuvième année consécutive, nous proposions une « soirée guinguette » Place Eugène Leroux, en partenariat avec l'association Apollos. Cette soirée a débuté par un repas et s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin par une soirée dansante.



Le bouche à oreille a bien fonctionné chez les Dionysiens et le dîner en plein air a rassemblé 154 convives.

Le repas, d'excellente qualité, a été entièrement préparé par les bénévoles. Grâce à l'implication d'un Dionysien qui a chauffé son four à bois pour la circonstance, la cuisson du pain a été particulièrement réussie.

L'animation musicale était assurée par BOB Music Animation.



Week-end des 24 et 25 septembre 2016: Concours-expo photo

Le thème retenu pour cette neuvième édition du concours-expo photo, « Escaliers », a inspiré les photographes amateurs. Ils étaient 23 à participer, dont 2 Dionysiens. Pour la moitié d'entre eux, il s'agissait d'une première participation à notre concours. Les photos présentées constituaient une exposition dont la qualité a été soulignée par tous : organisateurs, membres du jury, visiteurs.



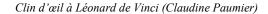
Le jury constitué de Coralie Clavine (Déclic Photo), de Patricia Vernet, d'Armelle Flahault et de Jean-Noël Thibault a attribué les prix suivants :

- Premier prix : Antigone Christou (de Chaumont-sur-Loire) pour « Après la guerre »,
- Deuxième prix : Jacky Gruson (de Saint-Gervais-la-Forêt) pour « Tourbillon »,
- Troisième prix : Thierry Normand (d'Orléans) pour « Le rocker »,
- Prix de la meilleure photo présentée par un Dionysien : Claudine Paumier pour « Clin d'œil à Léonard de Vinci ».

Les 120 visiteurs qui se sont pressés à l'exposition ont plébiscité Bruno Paluszka (de Blois) pour « Escafleurs » qui s'est vu décerner le prix du public.

Félicitations à tous les participants!

Après la guerre (Antigone Christou)





Escafleurs (Bruno Paluszka)





Dimanche 16 octobre 2016: Brocante

La brocante a rassemblé 152 exposants, dont 41 Dionysiens, pour une longueur totale d'étals proche du kilomètre linéaire. Cette forte participation a permis de garnir de manière continue les espaces utilisables pour l'installation des étals rue de la Loire, Chemin de Pissevin, Place Eugène Leroux, Place de l'Église et Place Lorjou.

Une météo exceptionnelle pour la saison a incité les visiteurs à venir nombreux et le parking aménagé pour la manifestation a connu quelques moments de saturation. Le stand de restauration et la buvette du Comité des Fêtes ont fonctionné à plein régime.

Week-end des 19 et 20 novembre 2016 : Exposition « Saint-Denis-sur-Loire et le fleuve royal vus du ciel »

Le Comité des Fêtes a organisé une exposition de photos aériennes à la salle des associations. Les 70 clichés présentés, sous différents formats, avaient tous été réalisés par Michel Brin, photographe amateur domicilié à



Avaray. Celui-ci opère à bord d'un ULM piloté par l'un de ses complices Robert Guétreau ou Didier Gaunel.

Une partie de l'exposition était consacrée à Saint-Denis-sur-Loire avec des photos d'ensemble du bourg et des différents hameaux. Les prises de vues ont été réalisées à l'automne 2015 et au printemps 2016 dans la perspective de cette exposition. Certains clichés sont mis en valeur par le cadre naturel, et notamment la Loire, mais aussi par les cultures de la plaine.

La seconde partie de l'exposition concernait exclusivement la Loire et comportait un ensemble de photos aériennes prises dans la région.

Le photographe et les pilotes se sont rendus particulièrement disponibles pour cette exposition. Deux présentations spécifiques ont pu être faites en dehors des horaires d'ouverture de l'exposition: l'une pour le Club du Bel Age et l'autre pour la classe de l'école primaire de Saint-Denis-sur-Loire. Par ailleurs, l'exposition a accueilli environ 120 visiteurs pendant le week-end.



2017 : Le programme des manifestations et activités reconduit

Le programme présenté ci-après est celui arrêté en décembre 2016. Il est susceptible d'être complété dans les prochaines semaines.

Le second et le quatrième vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) : soirée tarot

Ces soirées sont gratuites et ouvertes à tous : il vous suffit de vous présenter à la salle des associations pour 20h30 précises. Il s'agit de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver pour se livrer à leur jeu de cartes favori le temps d'une soirée. Pas de concours : on y vient pour le plaisir de jouer en toute convivialité. Pas de niveau requis : les débutants sont les bienvenus, ils seront initiés par les habitués. Pas d'inscription ni de réservation : chacun y vient selon sa disponibilité et le jeu offre la possibilité de faire jouer tous les présents. Ces soirées ouvertes à tous ont rassemblé jusqu'à présent 10 à 20 personnes et il est possible d'en accueillir davantage. Le jeu de tarot vous intéresse, n'hésitez pas à venir rejoindre ce groupe !

Le vendredi 31 mars 2017, assemblée générale du Comité des Fêtes

Tous les Dionysiens sont conviés à l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui se tiendra le vendredi 31 mars à 20 heures, à la salle des associations. Cette réunion conviviale vous permettra de mieux connaître le fonctionnement de l'association. C'est aussi le moment opportun pour manifester votre intérêt pour nos manifestations et, pourquoi pas, pour rejoindre l'équipe de bénévoles. Si vous souhaitez obtenir des renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables de l'association avant la date de la réunion.

Le dimanche 4 juin 2017, randonnée pédestre

Cette manifestation est inscrite au calendrier officiel du Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Trois circuits en boucle (9, 15 et 18 kms) seront proposés aux randonneurs. Départ de la Place Eugène Leroux, à partir de 7h30 jusqu'à 10 heures. Ravitaillement assuré sur le parcours et verre de l'amitié au retour. Cette randonnée constitue l'opportunité de redécouvrir, en famille ou entre amis, les différentes facettes d'un patrimoine ligérien exceptionnel, sur la commune et sur les communes limitrophes.

Le samedi 24 juin 2017, soirée guinguette

Soirée organisée conjointement avec l'association Apollos. Au programme, sur la Place Eugène Leroux : un diner (sur réservation) suivi d'une soirée dansante (ouverte à tous) avec animation musicale. Pour l'occasion un parquet sera installé!

Cette soirée guinguette revêt pour les organisateurs une importance particulière : elle est devenue avant tout un moment convivial pour les Dionysiens ! Nous ne faisons donc aucune publicité en dehors de la commune afin de conserver ce caractère « local ». En revanche, nous comptons beaucoup sur le bouche à oreille et nous vous incitons à y venir accompagnés de vos proches ou de vos amis, qu'ils soient Dionysiens ou pas ! Les réservations pour le repas seront ouvertes en mai.

Les samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017, dixième édition du concours-expo photo

Le concours est réservé aux photographes amateurs. Le thème retenu sera communiqué prochainement. Un jury de photographes professionnels décernera des prix.

L'exposition réalisée à la salle des associations avec les photos remises par les participants sera ouverte au public (entrée gratuite) le samedi 23 septembre après-midi (de 14h à 18h) et le dimanche 24 septembre (de 10h à 12h et de 14h à 18h).

Le dimanche 15 octobre 2017 (traditionnellement le troisième dimanche d'octobre) : brocante

Exposants particuliers et professionnels y trouveront preneurs parmi les 3000 visiteurs attendus! Vous avez des trésors dans vos greniers, n'hésitez pas à venir les proposer! Les inscriptions sont prises par téléphone, à compter du 15 septembre et jusqu'au 13 octobre inclus. Les numéros de téléphone à composer pour les inscriptions des exposants seront communiqués ultérieurement, notamment sur les



affichettes qui seront distribuées dans les boites aux lettres, mais aussi sur le site Internet de la commune et sur différents sites spécialisés.

Les exposants sont attendus, dimanche 15 octobre, dès 6 heures le matin pour installer leur étal Rue de la Loire, Place de l'Église, Chemin de Pissevin ou encore Place Bernard Lorjou. Si vous avez un secteur de préférence, pensez à le signaler au moment de votre inscription.

Et si vous n'avez rien de particulier à vendre, venez chiner dans les rues de Saint-Denis-sur-Loire, vous y trouverez probablement les objets que vous recherchez!

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations! Réservez dès maintenant ces dates sur vos agendas! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune : n'est-il pas agréable de participer à ces manifestations en famille ou entre amis?

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire :

- 19 rue de la Loire (boite aux lettres située face à la mairie)
- comitedesfetes.stdenis@orange.fr

Le bureau, est composé comme suit :

Président : Alain BOCQUEL (Tél : 02-54-74-20-97)

Vice-président : Michel LAZE

Secrétaire : Jacques CHAVANON

Trésorière : Marie-Claude DELPIERRE

Secrétaire-Adjoint : Bruno LACH Trésorier-Adjoint : Patrick MENON

Membres: Jean-Paul BEAUDOT, André CIRET, Guy DELABOISSIERE, Gisèle FONTAINE,

Jean-Pierre MOREAU, Marie-Hélène MOREAU, José POTIN.

Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les! Les nouveaux arrivants sur la commune sont les bienvenus: participer à la vie associative est un bon moyen de s'intégrer! Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique. Par ailleurs, nous aurons plaisir à vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée générale, le vendredi 31 mars prochain à 20 heures, à la salle des associations.



Une partie des membres du bureau

Présents sur la photo de gauche à droite: Alain Bocquel, Jean-Pierre Moreau, Michel Laze, Jacques Chavanon, Gisèle Fontaine, Guy Delaboissière, André Ciret, Jean-Paul Beaudot



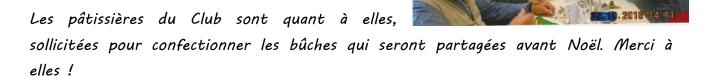
Le Club du Bel âge

- √ L'activité du Club s'est déroulée cette année encore dans la joie et la bonne humeur
- ✓ Le jeudi, c'est un lien d'amitié qui nous réunit autour des jeux· : Belote, scrabble et triomino sont à l'ordre du jour, avant et après que ne sonne l'heure du goûter!
- ✓ Cette année, nous avons assisté à Chécy à un spectacle où nous avons retrouvé nos cousins acadiens, qui nous ont accueillis à bras ouverts pour nous faire découvrir leurs chants et leurs coutumes à travers des récits à l'accent tellement attachant!
- √Puis en juin, nous avons eu le plaisir de recevoir une chanteuse qui a rendu un fabuleux hommage à Édith Piaf
 - La majorité de nos adhérents a pu assister à ce show qui s'est déroulé après un bon repas
- √ Puis en novembre, quelques-uns d'entre nous ont participé aux Journées Rencontre à la Ferté St Aubin
- √ C'est lors des repas que nous organisons que <u>nous avons le bonheur de réunir</u>

l'ensemble des membres du Club :

En juin, c'est un repas froid En novembre nous faisons appel au traiteur Guillon, pour qu'il nous concocte un bon

repas



Nos prévisions pour 2017 : 5 janvier : galette

19 janvier : assemblée générale

1er avril: concours de belote

9 décembre : concours de belote

Au nom du Club, je souhaite aux Dionysiens et Dionysiennes une bonne année 2017· J'appelle également ceux qui le souhaitent, à venir nous rejoindre.



ASSOCIATION BERNARD LORJOU



L'Association Bernard Lorjou vous souhaite une

Bonne année 2017!

Ensemble, Tout au long de l'année, Chantons joyeusement Comme ce Coq de Lorjou

Santé, bonheur, prospérité Cocorico!

Inaugurée avec faste le 5 décembre dernier, l'exposition LORJOU au Château de Tours continue à émerveiller ses visiteurs. Nous vous rappelons que l'exposition fermera ses portes le dimanche 12 février. Dépêchez-vous si vous ne l'avez pas encore visitée! Avec 45 peintures, 15 dessins et 12 portraits photographiques de Lorjou, pris par Eiji Shibanuma disparu en octobre 2015, c'est indéniablement une des plus belles expositions que l'Association Bernard Lorjou a réalisées jusqu'à présent.

Bernard LORJOU - Rétrospective La Couleur comme un Cri

Du 2 décembre 2016 au 12 février 2017 Ouvert au public du mardi au dimanche de 14h à 18h

Créée en 1986, année du décès de l'Artiste, l'Association Bernard Lorjou débute sa 31ème année d'activité. Les projets se succèdent. Souhaitez-nous bonne chance!







Association Bernard Lorjou

7 rue de Bellevue, 41000 Saint-Denis-sur-Loire asso.lorjou@orange.fr ou je.shibanuma@wanadoo.fr / 02 54 78 62 05



SOCIÉTÉ DE CHASSE

Quelques nouvelles de la saison de chasse 2016-2017 écoulée.

Le comptage à perdreaux du 13 mars 2016 s'est déroulé conjointement avec les sociétés de chasse de La Chaussée Saint-Victor et Ménars. 46 personnes étaient présentes.

Un total de 51 perdreaux fut compté sur 350 ha.

Le lièvre reste stable avec 58 comptés sur la même surface.

La société de chasse enregistre aujourd'hui 33 sociétaires.



Toutes personnes désirant participer à notre comptage peuvent se renseigner auprès d'un membre du bureau.

Rappel de la composition du bureau :

•	Bruno LACH	Président
	I D. MODEVII	

- Jean-Pierre MOREAU......Vice-président / Secrétaire
- Isabelle CALLIGARO.....Trésorière
- Joël AUDEAU......Membre
- Guy DELABOISSIERE.....Membre
- Cédric DAUDIN......Membre

Pour tout renseignement concernant des informations sur la société de chasse, vous pouvez contacter l'une ou l'autre de ces personnes.

<u>Dates à retenir</u>: Comptage à perdreaux le 12 mars 2017

Assemblée générale : Non retenue

Meilleurs vœux à tous les Dionysiens pour cette nouvelle année 2017





UNC AFN Anciens Combattants AFN de Saint-Denis-sur-Loire

Activités de notre section de l'année 2016

Voici que l'année 2016 se termine. Il est temps de faire un point sur nos activités.

Notre assemblée générale s'est tenue le 21 janvier 2016. Sur 14 adhérents, 12 étaient présents. Nous les remercions de leur présence. La **prochaine assemblée générale** aura lieu le mardi 10 janvier 2017.

Nos manifestations et déplacements :

Durant cette année 2016, nous avons fait diverses sorties:

- Le 8/05 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 20/05 Hommage aux fusiliers de Pontijou
- Le 29/05 Congrès départemental de Vendôme
- Le 25/08 Hommage aux Harkis
- Le 11/11 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 14/11 Inauguration du nouveau monument aux morts à Fossé
- Le 01/12 Assemblée générale départementale à Villebarou
- Le 5/12 Hommage aux morts de la guerre d'Algérie, Maroc, Tunisie
- Ainsi que 25 sorties de nos portes drapeau : Jean Rabier et Patrick Soustre afin d'assister et de représenter notre section aux obsèques de nos camarades décédés.

Nous avons, cette année, organisé trois **concours de belote** qui ont de nouveau remporté un vif succès ainsi qu'une très belle sortie à Paris.

Déjeuner-spectacle au Lido le mardi 6 décembre 2016, visite de la Tour panoramique et des illuminations de Noël.

Après la cérémonie du 11 novembre et le vin d'honneur offert par la Mairie, nous nous sommes tous retrouvés au **Restaurant L'HOTE ANTIQUE** autour d'un très bon repas. L'association a offert le repas aux veuves des anciens combattants. Nous avons terminé la soirée par de belles parties de cartes.



Annonces pour 2017:

Nos prochains concours de belote auront lieu les mercredis 25 janvier, 10 mai et 11 octobre 2017, à la Maison des Associations. Venez nombreux ! Pensez à réserver ces dates.

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et tous nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2017. Que celle-ci vous soit douce et riche de bonheurs partagés.

> Le Président, Marcel BOULET



LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

ASSOCIATION	ACTIVITÉS	PRÉSIDENT(E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL
APOLLOS Apollos	Organisation de manifestations sportives, culturelles et de loisirs	Sylvie MENON	02 54 74 61 32	19 rue de La Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com Site Internet : http://apollostdenis.wix.com/apollos- st-denis-sur-loire#!
COMITÉ DES FÊTES	Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales	Alain BOCQUEL	02 54 74 20 97 06 50 12 03 44	19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : comitedesfetes.stdenis@orange.fr
CLUB DU BEL ÂGE	Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'évènements	Gérard COUETTE	02 54 78 87 47	5 La Vallée de Villeneuve 41000 Saint-Denis-sur-Loire
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MÉNARS, SAINT-DENIS- SUR-LOIRE, VILLERBON	Organisation de manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.	Lucie CHANDIVERT	09 79 71 21 92	55 rue du Moulin 41000 VILLERBON @-mèl : ape.medevil@gmail.com
UNC - AFN	Participation aux commémorations	Marcel BOULET	02 54 74 58 93	3 rue de la Borde 41000 Saint-Denis-sur-Loire
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Groupement des propriétaires et des habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse	Bruno LACH	02 54 74 07 05 06 61 08 00 51	Mairie 19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire
ASSOCIATION BERNARD LORJOU	Promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou	Junko SHIBANUMA	02 54 78 62 05	7 rue de Bellevue 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : asso.lorjou@gmail.com
VOGINANT	Sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire	Brigitte AYGUESPARSSE	02 54 78 31 02	1 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire



La page citoyenne

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais, de toute évidence, comme chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens, nous nous permettons régulièrement de faire une petite pigûre de rappel.

Stop aux coups de klaxon intempestifs

Certains Dionysiens sont excédés, et le mot n'est pas trop fort, par les coups de klaxon d'automobilistes qui préfèrent se signaler ainsi plutôt que de ralentir pour davantage de prudence.

Quelques secteurs de notre commune sont plus spécialement concernés :

- Le virage de la rue du Vieux Moulin à Macé ;
- La rue des Perce-Neige aux Mées ;
- Se Le pont SNCF vers Villeneuve-Villefolet, rue du Château d'Eau.

Les riverains vous seront très reconnaissants de penser à eux !



INFORMATION LOCALE



Entre Loire et Châteaux Seconde édition de l'épreuve le 5 mars 2017

Toute l'équipe de l'ASJ Running La Chaussée Saint-Victor a le plaisir de vous annoncer la date de la seconde édition du semi-marathon «Entre Loire et Châteaux» et «le 10 km des Mées» le dimanche 5 mars 2017 à partir de 9h15. Ces deux courses permettront de satisfaire un plus large public et seront l'occasion de promouvoir notre patrimoine ligérien. 1 000 coureurs sont attendus sur l'ensemble des deux épreuves.



Le village départ et arrivée sera installé au stade de la Chaussée Saint-Victor pour un parcours (21 km) qui empruntera le circuit Loire à Vélo et passera par Vineuil, Blois, le Parc des Mées, la Chaussée Saint-Victor, **Saint-Denis-sur-Loire**, Ménars et Cour-sur-Loire. Cette épreuve sera le support du championnat départemental 2017 de semi-marathon des courses hors stade. Le 10 km sera ouvert aux sportifs handisport.

Durant tout le parcours, vous pourrez également profiter des ravitaillements sportifs et gastronomiques mais aussi de différentes animations musicales.

Avant l'arrivée du printemps et après les bonnes résolutions des fêtes de fin d'année, quoi de mieux qu'une sortie aux abords de notre fleuve royal.

Des informations précises sur le parcours et les impacts sur la circulation seront transmis aux riverains dans les semaines précédant l'épreuve.

Inscriptions uniquement par Internet : www.asj41.fr

Renseignements: d.briant@asj41.fr (06 84 80 51 45) ou t.herve@asj41.fr (06 64 49 75 11)

Pour les passionnés non sportifs, nous recrutons avec plaisir et dans la convivialité des bénévoles pour le Jour J. Contact <u>i.martel@asj41.fr</u> (06 31 35 55 92)



ÉTAT CIVIL – ANNÉE 2016

NAISSANCES

Soan CAILLAUD	15 mars
Sohan LORIOT	23 mars
Diego GRAVINA LIMOUSIN	14 août
Imran TOSUN	6 octobre
Louise DERET	14 octobre
Léo CAVAREC	13 décembre
Arsène VALETTE	24 décembre
Nolan DELABOISSIÈRE MÉNARD	25 décembre
Hugo CORNIÈRE	26 décembre
Julie MARCELOT	29 décembre



MARIAGES

Carl BEDOUET et Soline MENON......13 février



DÉCÈS

Denise PRUDHOMME	7 janvier
Danièle BLOT	16 janvier
Nicole MESLÉ	5 avril
Geneviève BRETON	22 juillet
Jeannine MACÉ	9 septembre
Pierre DORION	31 octobre
André BRIENT	11 novembre
Jean-Michel LEMAIRE	21 novembre
Madeleine CLÉMENT	31 décembre



Certaines familles ayant pu manifester la volonté de ne pas apparaître dans le Trait-d'Union, les listes ci-dessus ne sont pas forcément exhaustives.



MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires	
CHANGEMENT A VENIR CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)		 une copie du livret de famille, 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, un extrait d'acte de naissance si votre ancienne carte a expiré depuis plus de 2 ans (à demander dans la commune de votre lieu de naissance), un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau), l'ancienne carte d'identité, le cas échéant, déclaration de perte ou de vol La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée en mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de 25 €. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est de 15 ans. 	A compter d'une date restant à préciser (entre début février et fin mars), les CNI ne se feront plus en mairie de Saint-Denis-sur-Loire mais dans les mairies déjà équipées pour les passeports biométriques. (voir ci-dessous) Présence obligatoire du demandeur	
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE Blois, Vineuil, Mer aux jours et heures d'ouverture		Adressez-vous aux mairies disposant du service passeport biométrique. Prenez rendez-vous	Présence obligatoire du demandeur.	
DUPLICATA DU PI CONDUIRE	ERMIS DE	S'adresser en Préfecture		
RENOUVELLE-ME DE CONDUIRE	NT DU PERMIS	S'adresser en Préfecture ou sur servicepublic.gouv.fr		
CERTIFICAT D'IMMATRICULAT (Ex CARTE GRISE		Professionnels de l'automobile habilités (garagiste, concessionnaire) ou Préfecture		
CHANGE DEPUIS 15 JANVIE AUTORISATION DU TERRITOIRE	S LE ER 2017 DE SORTIE	L'autorisation de sortie du territoire avait été supprimée le 1 ^{er} janvier 2013. En raison du contexte actuel de lutte contre le terrorisme, dans un rôle de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (AST) est mis en œuvre à compter du 15 janvier 2017. ATTENTION, aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Cette AST est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n°15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Ce formulaire est accessible sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359		
COPIE D'ACTE DE	NAISSANCE	Faire un courrier à la commune du lieu de naissance en joign pièce d'identité et préciser sur la demande les nom, paissance des parents (même pour les personnes majévidemment l'enveloppe timbrée.	prénom et date de	



DICRIM

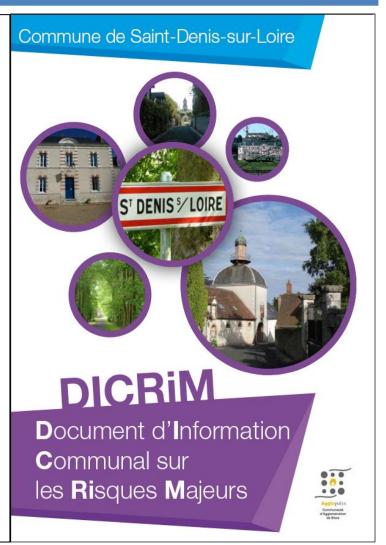
Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**.

Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous a été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier 2011 avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu (nouveaux arrivants), des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

- catastrophe majeure,
- ▲ accident "courant" (transport, incendie...),
- phénomènes climatiques,
- ▲ problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses...).

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences et ainsi ne pas basculer dans la crise.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Saint-Denis-sur-Loire, comme toutes les communes soumises à un risque majeur, rédige son Plan Communal de Sauvegarde. Avec l'aide des services de l'État, nous poursuivons nos travaux. La population dionysienne sera sollicitée afin de trouver des volontaires pour accompagner les élus et les employés communaux dans l'application des mesures visant à informer, assister voire évacuer la population, mises en place par le PCS en cas d'évènements graves survenant sur la commune.

Si vous êtes intéressé(e), signalez-vous au secrétariat de Mairie. Merci d'avance.



Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement









Sommaire

ACTUALITÉS

•	La Collecte des déchets ménagers change à partir du 6 février 2017!	55
•	Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	56
•	Plantons le paysage, 1000 arbres pour le climat	57
D	OSSIERS	
•	Le Jeu de Paume : un équipement multifonctionnel	58
•	Agglopolys, un territoire où entreprendre	59
•	Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ?	61
•	Assainissement non collectif: Agglopolys vous accompagne	62
•	Amélioration de l'habitat	63
•	Avec Agglopolys, je me déplace à vélo et à pied !	64
•	Azalys, une offre de transport complète	65
•	La collecte des déchets : ordures ménagères, déchetteries, collecte sélective	67
•	N'abandonnez plus votre véhicule hors d'usage	68
•	La Fourrière animale	69
•	Les bibliothèques de Blois/Agglopolys : un accès gratuit	70
•	Les piscines d'Agglopolys	71
•	Le crématorium du Val de Loire	72

Certaines pages annoncées ci-dessus n'ont été que partiellement insérées dans ce bulletin soit parce qu'elles ne concernent pas directement aujourd'hui les Dionysiens, soit parce qu'elles ont déjà été fournies à l'identique dans un bulletin précédent.



Actualité

Dernières nouvelles d'Agglopolys

La collecte des déchets ménagers change à partir du 6 février 2017!

Le constat est simple : les comportements évoluent, la production de déchets ménagers diminue et le tri progresse. Pour s'adapter à ces changements et faire face au coût de traitement des déchets toujours plus élevé, la Communauté d'agglomération de Blois a souhaité revoir en profondeur l'organisation de la collecte des déchets ménagers dont elle a la charge.

Ce qui change à partir du 6 février 2017

La fréquence de collecte

déchets quantité de ménagers diminue progressivement. Dans les secteurs collectés deux fois par semaine, le taux de remplissage des bacs est très faible lors de la 2e tournée. Et quand ils sont présentés, ils sont rarement pleins.

Réduire la fréquence de collecte était une évidence :

- Les secteurs qui étaient collectés 3 fois par semaine ne le seront plus que 2 fois.
- Les secteurs qui étaient collectés 2 fois par semaine ne le seront plus qu'1 fois.
- Saint-Denis . Pas de changement pour les secteurs qui étaient collectés 1 fois.

Cette réduction de fréquence vise aussi un double objectif encore plus durable : réduire notre production de déchets et inciter à pratiquer le tri des déchets! Pour cela, Agglopolys poursuit sa politique de densification des Points Tri: 262 sont déjà répartis sur tout le territoire.

Le jour de collecte

Les circuits de collecte ont été complètement redéfinis. Aussi, votre/vos jours de collecte va/vont changer à compter du 6 février 2017.

Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Collecte le mardi

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées, sur tout le territoire, d'une journée jusqu'au samedi inclus.



Vous avez dit TEOM ?

La TEOM, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est un impôt local, basé sur le foncier bâti.

Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement. Elle n'est pas du tout liée à la quantité de

déchets produits par le ménage.

La TEOM ne finance pas exclusivement la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, mais toute la gestion des déchets (Cf. schéma en bas de page).

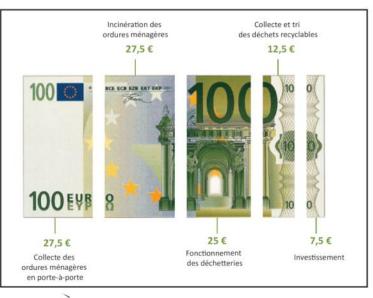
Vers un taux unique

Le changement s'accompagne d'une évolution du taux de TEOM. Aujourd'hui, ils sont variables d'une commune d'Agglopolys à une autre. L'objectif est d'atteindre un taux unique pour tous de 10,67 %. Cette convergence des taux de taxe est prévue sur 2 ans (2017 et 2018).

Concrètement, la taxe diminue pour 76 % des habitants d'Agglopolys. Elle augmente de 8 % pour 24 % d'entre eux (sur deux ans).

Un guide complet sera envoyé à tous les habitants d'Agglopolys courant janvier 2017.

Pour toute question, contactez le service collecte des déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.



sire

Saint-Denis sire

Saint-Denis-sur-Loire, TEOM: 2016: 9,87%, 2017: 10,27% et 2018: 10,67%.



Actualité **Dernières nouvelles d'Agglopolys**

Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

POS, PLU, carte communale, règlement national d'urbanisme... Vous pouvez oublier ces termes ! Dorénavant, on parle de PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ce document d'urbanisme et de planification, jusqu'alors élaboré par les communes, est désormais élaboré par les intercommunalités, conformément à la Loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de mars 2014. Agglopolys, en collaboration étroite avec les communes, construit ainsi une stratégie collective et partagée, intégrant les problématiques à l'échelle intercommunale: habitat, équipement public, mobilité, développement économique...



Le PLUi définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. C'est un outil qui permet aux communes et intercommunalités de prendre en main leur développement et de bénéficier de règles adaptées aux réalités et aux besoins locaux. Son élaboration est un moment privilégié pour imaginer et construire l'avenir du territoire, réfléchir de manière collective aux actions à engager et être en capacité, le moment venu, d'anticiper pour mieux s'adapter aux évolutions à venir plutôt que de les subir.

Une vision intercommunale de l'urbanisme

L'évolution vers un PLU intercommunal répond donc à la nouvelle réalité des niveaux de décision et à la nécessité de mise en cohérence des différents PLU ou POS des communes. L'élaboration du PLU intercommunal permettra de s'interroger collectivement sur les grands enjeux du territoire (construire un équipement culturel, définir une nouvelle zone d'habitat, créer une station d'épuration, un réseau de transport collectif ou un pôle d'activité, protéger les terres agricoles...).

Enfin, il répond à une nécessité de mutualiser les moyens.

Tout comme le PLU communal, le PLUi doit être en cohérence avec les documents élaborés à l'échelle supérieure, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale du Blaisois (SCOT). Ce document élaboré à l'échelle du bassin du Blaisois servira de socle à la rédaction du PLUi. Le PLUi d'Agglopolys intègre les volets Habitat et Déplacements : le PLUi HD.

Une mise en place progressive

• Diagnostic du territoire : Octobre 2016 à juin 2017

Projet politique: Mars 2018

Zonage et Règlement: Janvier 2018 à septembre 2019

• Enquête publique : Printemps 2020

Approbation du PLUi-HD: Automne 2020

Puis-je donner mon avis sur le PLUi HD?

Comme vous deviez respecter les règle du PLU ou du POS de votre commune, vous devrez respecter les règles du PLUi lors de sa mise en place. Aussi, n'attendez pas 2020 pour donner votre avis!

Des registres sont d'ores et déjà à votre disposition en mairie, et ce tout au long de la procédure d'élaboration, pour y recueillir vos attentes.



Patrick MENON, Adjoint à l'urbanisme, représente la commune dans le groupe de travail « Cœur d'Agglomération ». D'autres élus dionysiens pourront ponctuellement apporter leur expérience ou leur connaissance lors de certaines réunions de travail.

Benoit SIMONNIN, Maire, est membre du Comité de Pilotage (COPIL) du PLUi HD en tant que Vice-président d'Agglopolys aux Relations entreprises, aménagement et stratégie économique.





Actualité Dernières nouvelles d'Agglopolys

Plantons le paysage. 1 000 arbres pour le climat

Agglopolys, qui inscrit le paysage au cœur de ses politiques publiques pour faire de la Communauté d'agglomération de Blois un territoire attractif, a lancé au printemps dernier l'opération «Plantons le paysage. 1 000 arbres pour le climat». Son principe : mobiliser l'ensemble des communes membres pour signer la Charte de l'Arbre, développée par l'Association Régionale du Fleurissement (ARF Centre), et planter à cette occasion symboliquement 1 000 arbres sur le territoire.

Elément constitutif de l'identité du territoire, le paysage s'affirme comme un fil rouge qui tisse les politiques d'Agglopolys.

Les enjeux de préservation et de mise en valeur du paysage sont particulièrement importants sur le territoire d'Agglopolys, notamment dans le cadre de l'inscription du val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco.

Forte de ce territoire d'exception, Agglopolys souhaite se donner une lisibilité nationale sur le plan de la qualité de ses paysages. Le paysage est mis au centre de toutes les politiques et les actions déjà engagées sont valorisées dans leurs dimensions paysagères (développement économique, habitat, transports, développement touristique ou urbanisme).

L'arbre est un élément constitutif fort des paysages et participe de l'embellissement du cadre de vie. Le patrimoine arboré est une composante active du territoire, offrant de nombreux bénéfices : réduction des îlots de chaleur en milieu urbain, participation à la gestion de l'eau, dépollution de l'air et des sols, bienêtre, etc.

Un appel entendu

39 communes ont répondu à l'appel à candidature et ce seront ainsi 600 plants d'arbres (d'essences locales) que la Communauté d'agglomération de Blois leur offrira. A la charge des communes ensuite de les planter, les protéger, les entretenir et les arroser.

Les projets sont très divers :

- cours d'écoles, vergers publics, jardins partagés, cœurs d''îlots,
- · coulées vertes, entrées de communes
- · parcs et jardins, abords d'équipements
- renouvellement du patrimoine ou compléments

Des étiquettes botaniques seront également offertes pour informer le public sur l'essence de l'arbre et le sensibiliser à la culture du végétal.



Dans le cadre de cette opération d'Agglopolys, Saint-Denis-sur-Loire a organisé le 28 novembre une manifestation avec les enfants de l'école primaire au cours de laquelle ont été plantés 12 arbres, principalement le long de la piste Le Bourg – Macé. **Voir aussi pages 23 et 29**



Dossier **Agglopolys**

LE JEU DE PAUME : UN ÉQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL

Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, a souhaité construire, sur son territoire, le Jeu de Paume, un équipement structurant au service de trois grandes fonctions : sportive, culturelle et économique. Les travaux ont débuté en mai 2015. La fin des travaux (sauf aléas) est prévue pour mi-2017.



Une architecture spectaculaire

Le Jeu de Paume, situé avenue de Châteaudun à Blois, sur une ancienne friche industrielle, offre à l'agglomération un équipement structurant et fédérateur dans le quartier de l'îlot Laplace. Cet ouvrage, à faible impact environnemental et sanitaire, s'inscrit comme une figure de proue dans ce quartier en plein développement.

Un équipement au service de 3 grandes fonctions

Vocation sportive

Accueil des pratiques sportives en salle de niveau national : basket-ball, handball, volley-ball, gymnastique, arts martiaux, boxe, tennis de table... Avec une capacité de 2 200 places en configuration basket.

Vocation culturelle

Le Jeu de Paume pourra accueillir tous types de spectacles et d'événements : concerts, représentations, spectacles, galas... Avec des configurations multiples permettant d'accueillir de 1 000 spectateurs en spectacle assis à 3150 personnes en concert assis-debout.

Vocation économique

La conception permettra au Jeu de Paume de répondre aux demandes d'organisation d'événements économiques : séminaires, congrès, salons, forums ou conférences.

Le montant global de cet équipement s'élève à 25,7 M€ TTC.





Les Dionysiens, comme tous les autres habitants de l'Agglomération, pourront profiter de ce superbe équipement tant pour la culture que pour le sport. Équipement qui manquait pour le développement de notre territoire.



Dossier **Développement économique**

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, nombreux ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- · 46 parcs d'activités sur 22 communes
- 26 ha disponibles
- 60 ha en cours d'aménagement, disponibles d'ici 2 à 5 ans

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce) Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.



compromis de vente a été signé en juillet 2016 avec Concept Ty pour la construction d'immobilier d'entreprises (bureaux et locaux d'activités) sur une parcelle de 1,4 ha.



Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein du village de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose 7 ateliers (4 000 m²), 3 locaux mixtes (1 000 m²), 8 bureaux en location ou vente (1 200 m²).

La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour votre entreprise.

Site Cino Del Duca

Après achèvement de la démolition en 2016, il sera réaménagé en 2017 pour accueillir de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone industrielle de Blois. Un



Saint-Denis sur oire

Sa proximité avec le nouveau parc d'activités des Châteaux renforcera l'attractivité de notre commune notamment en matière d'habitat.

Quand les trois tranches du Parc des Châteaux seront achevées, le programme actuellement à l'étude de parc d'activités « Nord-Est » (sur Saint-Denis-sur-Loire, à la sortie de l'échangeur autoroutier) pourrait entrer dans une phase plus concrète.



Dossier **Développement économique**

Entrepreneurs, rejoignez Le Lab!



Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, ouvre fin 2016 à Blois. Il regroupe, sur un même lieu, une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, entretien des espaces communs, parking privé...

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement attractif, un accompagnement personnalisé (conseils, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

3/5 rue Roland Garros à Blois Tél. 07 85 66 83 23 dev-eco@agglopolys.fr

Chefs d'entreprise, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Loir-et-Cher Initiative : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE: micro-crédit pour les créateurs exclus du système bançaire

Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3
 Vals aménagement
- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois.

Dans le cadre du FIDEL, Agglopolys peut accorder des subventions sur l'investissement immobilier. Des aides peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

Aide aux hébergements hôteliers

Le Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

Aide aux commerces de proximité

Soutenir les commerces de proximité dans les communes rurales permet à Agglopolys de lutter contre la désertification des territoires, d'encourager l'installation dans les zones en déficit d'activité, de revitaliser les cœurs de village et d'encourager les actions collectives de commerçants. Ces aides aux commerces de proximité sont versées directement aux communes qui portent un projet relatif à des activités commerciales, artisanales ou de services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Mission développement économique et territorial Hôtel d'Agglomération 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois Tél. 02 54 90 35 85 - dev-eco@agglopolys.fr



A titre d'illustration, Agglopolys a aidé à la reprise de l'entreprise FAÇADE 41, à Saint-Denis-sur-Loire, par l'aide qu'elle apporte aux associations Initiatives Loir-et-Cher et Réseau Entreprendre Val-de-Loire qui ont accompagné l'entrepreneur candidat à cette reprise.



Dossier **Assainissement**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF: BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.



Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois Tél. 0806 000 139 | assainissement@agglopolys.fr

Services aux particuliers

Saint-Denis

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.

Saint-Denis-sur-Loire est en délégation de service public (DSP) avec la SAUR pour la production et distribution d'eau potable et l'assainissement collectif jusqu'au 30 juin 2017. Le 1^{er} juillet, Agglopolys reprendra en régie la gestion des assainissements collectif et non collectif de la Commune.

Une prolongation de la DSP eau potable avec la SAUR de 18 mois (jusqu'au 31/12/2018) est à l'étude pour laisser le temps à la Commune de faire le bilan de l'actuelle DSP et préparer le cahier des charges de la prochaine. Ces deux opérations seront menées conjointement avec la commune de La Chaussée Saint-Victor. A l'issue de cette nouvelle DSP, c'est Agglopolys qui reprendra la gestion de l'eau potable puisque cette compétence est transférée aux EPCI au 1^{er} janvier 2020.

Services aux particuliers (jusqu'au 30 juin 2017)

Pour toutes demandes pendant les heures d'ouverture (obstruction de canalisations **sous le domaine public**, demande de raccordement...) :

SAUR 02 45 77 00 00

En dehors des périodes d'ouverture, et pour toutes demandes urgentes (panne, casse, obstruction **sur le domaine public**) :

SAUR 02 45 77 00 09



Assainissement

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF: AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation



Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil général de Loiret-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil général passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant. Le coût des interventions est révisé au 1er janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact: Agglopolys - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois Tél. 0806 000 139 – assainissement@agglopolys.fr

EAUX USÉES: LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne



Saint-Denit Seulement une dizaine d'habitations dionysiennes sont concernées par l'assainissement non collectif, donc le SPANC d'Agglopolys. Cette page les concerne directement.



Dossier **Habitat**

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribuées :

- Amélioration énergétique: travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...)
- Adaptation au vieillissement et au handicap : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- Rénovation de logement vétuste : travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité, travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...).

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.

Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou adileie41@wanadoo.fr



Vous avez un projet de rénovation énergétique?

Rénov'ENERGIE vous accompagne dans vos démarches (auprès des artisans, possibilité de financements) et vous donne les clés pour optimiser vos travaux.

Lancée en 2015 en partenariat avec l'ADIL 41 - EIE, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher et la Maison de l'Emploi du Blaisois, Rénov'ENERGIE est une plate-forme facilitant vos démarches pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique. L'ADIL 41 - EIE est votre interlocuteur pour vous conseiller et affiner votre projet.

Avec Rénov'ENERGIE, vous pouvez :

Saint-Denis

- bénéficier de conseils par une structure spécialisée
- · optimiser les financements disponibles
- faire réaliser les travaux par un groupement d'artisans labellisés RGE (menuisiers, électriciens, charpentiers, spécialistes en isolation intérieure et extérieure, chauffagistes, installateurs de VMC)
- être accompagné par un professionnel sur la durée du chantier.

La rénovation énergétique permet de faire baisser votre facture d'énergie, d'améliorer votre confort et d'augmenter

la valeur patrimoniale de votre bien. Contact

ADIL 41 — EIE (Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie) 34 avenue Maunoury, porte C, à Blois. Tél. 02 54 42 10 00



Deux foyers dionysiens avaient sollicité et obtenu des aides en 2015 pour l'amélioration énergétique de leur logement. Leurs travaux, environ 20 000 € HT par foyer, avaient été **subventionnés à 65%**. Pensez-y pour vos travaux d'amélioration de votre habitat! A notre connaissance, pas de dossier en 2016.



Dossier **Transports**

AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED!

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400 € remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Contact pour les modalités pratiques :

Service développement durable - 34 rue de la Villette à Blois - Tél. 02 54 56 51 52.

Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Le réseau Azalys propose des vélos à des prix très attractifs, entretien compris (dans la limite des stocks disponibles). Des réductions sont appliquées si vous êtes abonné Azalys.

Contact : Agence Azalys – 3 rue du Commerce à Blois – Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local)



Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail.

Abonnement mensuel : 8€/trimestriel : 15€/ annuel : 40€. Contact : Stationéo, parking Jean-Moulin. 11 rue Jean-Moulin à Blois. Tél. 02 54 70 58 30.

Et si vous lanciez une ligne Carapattes?

Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, et qui est encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

Un nouveau circuit Carapattes peut être mis en place à tout moment à l'initiative de la direction d'une école ou de parents d'élèves. Les initiateurs sont invités à contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche.

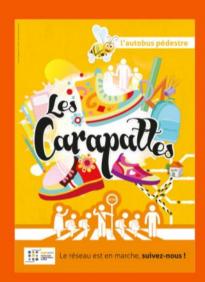
Un questionnaire est remis aux parents pour étudier le potentiel d'enfants et d'accompagnateurs. Un minimum de deux adultes accompagnateurs est nécessaire pour encadrer une ligne au quotidien.

Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet, etc.), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés.

Le matériel de sécurité est fourni par la Communauté Contact. d'agglomération de Blois (gilets et brassards fluorescents, panneaux STOP).

Départer Tél. 02 5-

Saint-Denis



Contact.
Département transports d'Agglopolys,
Tél. 02 54 90 35 53.

La subvention à l'achat et la location de vélos à assistance électrique sont bien sûr accessibles aux Dionysiens au même titre qu'à tous les autres habitants de l'Agglomération (2 Dionysiens ont profité d'une subvention en 2016 et 1 a loué un VAE).

Une ligne « **Carapattes** » va être étudiée maintenant que la piste de circulation douce Le Bourg - Macé est réalisée. Avant de prendre contact avec Agglopolys, nous souhaiterions que des personnes intéressées pour être accompagnateurs se manifestent. Contactez le secrétariat de mairie.



Dossier **Transports**

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Saint-Denis

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, des locations de vélo électrique et une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs. Découvrez-les et laissez-vous séduire!



Seules les offres Azalys intéressant directement les Dionysiens sont présentées ci-après.

1 navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 12 minutes.

Ligne 16 Blois – Beaugency (Horaires sur saintdenissurloire.fr)



35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires.

Résago: le transport à la demande



Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

10 lignes du réseau Route 41 au tarif du réseau AZALYS

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Route 41 du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau AZALYS, sur le périmètre d'Agglopolys.

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Pour terminer votre déplacement, vous avez la possibilité d'emprunter les lignes AZALYS en correspondance gratuite.

Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi							
9h	10h	14h	15h	16h			
Dimanche et jour férié (sauf 1er mai)							
/ 10h 14h 15h /							

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi						
11h	12h	16h30	17h30	18h30		
Dimanche et jour férié (sauf 1er mai)						
/ 12h 16h30 17h30 /						



La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour les courses à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour les courses avant 14h
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi matin

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à une véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1er mai).

Handigo, pour qui?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les mois à cette fin).

Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Route 41, services du matin et du soir, Résago, Handigo)

Pass 1 heure : 1,20 €

Pass occasionnels

Pass 2 x 1H : 2,25 €
Pass 10 x 1H : 10,20 €

• Pass 24 H : 3 €

Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans 31 points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys! En plus de la nouvelle agence commerciale située au 3 rue du Commerce à Blois, rendez-vous

La Chaussée- Saint-Victor	La Jeune France	56 rue de la Poste
La Chaussée- Saint-Victor	La Tabatière	6 rue Nationale
La Chaussée- Saint-Victor	Polyclinique	3 rue Robert Debré

CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur www.azalys.fr! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits!

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour une prise en charge à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour une prise en charge avant 14h
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Abonnements mensuels

- 26 ans : 18,10 €26/69 ans : 29 €

• 70 ans et + : 19 €

 Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 2,90 € à 14,5 €/mois.

Le Pass liberté

Mis en place le 1^{er} septembre 2015, le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie et à tarif préférentiel!

Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous!

Le principe

A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ».

Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et payez après.



Les	Dionysiens	et	les	transports	s de
l'Agg	ılo en nombi	res (d'usc	igers :	
Résa	go				5
Hand	digo				1
Élève	es avec une d	cart	e Az	alys	66
Loca	tion vélo éle	ctri	ique.		1



Dossier Collecte des déchets

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique jusqu'à la prochaine collecte, pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

(Remarque: Pour le centre-ville de Blois, la collecte s'effectue le soir. Les bacs doivent être sortis pour 18h.)

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés par les agents.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par Agglopolys, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration. L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune. Trois types de conteneurs sont à votre disposition pour trier :

- · les bouteilles, pots et bocaux en verre
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons et les briques alimentaires,
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.







Les déchetteries



Déchetterie Blois Nord | Photo pashra

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m³ par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d 'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus (retour fournisseur), les extincteurs (retour fournisseur), les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).



Réduisons nos déchets!





Des autocollants « Stop Pub » à coller sur vos boites à lettres Saint-Denis sont disponibles en Mairie

> Représentants de la Commune au Syndicat Val-Éco : J-P MOREAU (titulaire) et J-M TRAZÈRES (suppléant)

Ensemble, poursuivons nos efforts et réduisons notre production des déchets en développant le compostage ou en apposant un autocollant Stop Pub sur notre boite aux lettres, pour ne plus recevoir de publicité (40kg /an/foyer de papiers économisés en moyenne).

Pour les courses, préférons les achats en gros conditionnement et le vrac, faisons le choix du réutilisable plutôt que du jetable. Privilégions aussi la consommation de l'eau du robinet : c'est zéro déchet et jusqu'à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille!

Et, pour les fêtes de fin d'année, optons pour des cadeaux durables (carte cadeaux, livre, soin etc...) : ces cadeaux produisent peu, voire aucun déchet. Pour les jeux des enfants, privilégions ceux qui se branchent sur le secteur plutôt que les piles.

Ainsi, par des gestes préventifs simples, chacun d'entre nous peut agir au quotidien afin de limiter sa production de déchets. Pour en savoir plus sur les gestes éco citoyens rendez-vous sur valeco41.fr

Dépôts sauvages : c'est interdit!

oire

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€ (article R.635-8).





Pour les particuliers habitant une commune d'Agglopolys hormis Blois :

Allez à votre mairie afin d'y compléter la fiche de «demande d'enlèvement d'un véhicule hors d'usage», muni de la carte grise du véhicule, d'une attestation de domicile (quittance de loyer, EDF, GDF...) et d'une pièce d'identité.

Le délai maximum d'intervention pour retirer le véhicule à domicile est fixé à 15 jours ouvrés.

Pour tout renseignement complémentaire : contacter la société INDRA au 04 37 03 24 20.



Plaquette disponible en Mairie ou renseignements sur agglopolys.fr.



Dossier **Environnement**

LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys !

Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez-pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter!

Récupérer son animal

Présentez-vous à la fourrière animale du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-18h) ou le samedi (9h-10h30). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

Signaler un animal errant

Contactez Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police ou à la gendarmerie de votre secteur.



Tarifs (2017)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 48 € (frais doublés dès la 2° capture)
- Garde en fourrière : 24 € par jour
 Identification éventuelle : 55,30 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Contact: Agglopolys - Service fourrières - Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois - Tél. 02 54 90 35 35.



Plaquette disponible en Mairie

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-18h Samedi : 9h-10h30



Dossier **Culture**

LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS: UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la médiathèque Maurice-Genevoix, à Blois, ainsi que la médiathèque d'Onzain sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...



Des documents en tous genres

- Les livres et presse: livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux (livres, journaux, plans, estampes, photographies, etc.)...
- Le multimédia : films, liseuses, méthodes d'apprentissage instrumental, CD, vinyles, jeux vidéo.

Des services

- Internet (wi-fi): postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation (savoirs de base, langues étrangères dont le français, code de la route...). Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.
- Initiations en informatique : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- Rédaction de courriers: un écrivain public apporte son aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- Aide aux devoirs : les mardi et jeudi à la médiathèque Maurice-Genevoix
- Accueil des groupes et des classes sur rendez-vous.

24h/24 et 7J/7

- Sur internet: interroger le catalogue des bibliothèques, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur http://biblio.ville-blois.fr/
- La boite à retours : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boite sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur le site internet des bibliothèques.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place bénéficier de l'offre des bibliothèques, il faut en revanche l'être pour emporter des documents chez soi. L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.

Jusqu'à 25 ans, l'abonnement simple est gratuit.

Abonnement simple : 13,50 € - Gratuit*

(12 imprimés + 1 liseuse + 8 CD + 2 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet)

Abonnement plus : 32 € - 17,50 €*

(12 imprimés + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet)

Abonnement internet : gratuit

* Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30 Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

La médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13.

Lundi: fermeture

Mardi, jeudi, vendredi: 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

La médiathèque d'Onzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Onzain - Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi: 14h-19h

Saint-Denis

En 2016, 26 Dionysiens étaient adhérents des bibliothèques d'Agglopolys.



Dossier **Loisirs**

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

La piscine Tournesol

Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance ! Consultez le programme des animations (agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant l'évacuation des bassins

Période scolaire

Lundi: 11h30-13h45

Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
Vendredi : 11h30-13h45 / 19h-21h45

Samedi: 14h30-19h45

Dimanche: 9h-12h45 / 15h-17h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi: 14h30-19h45

Dimanche: 9h-12h45 / 15h-17h45

Grandes vacances (juillet-août) Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité. Tarifs pour les habitants de l'agglomération*:

Une entrée plein tarif	2,80€
Carte de 10 entrées	24,60€
Une entrée tarif réduit Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS)	2€

^{*}Tarifs valables jusqu'au 31 août 2017. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain - 41000 Blois — Tél. 02 54 52 01 30



Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-22h	10h-22h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h15 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche	9h-19h	9h-19h	9h-20h

Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h

Dimanche: 10h - 19h

Tarifs (jusqu'au 31 août 2017)

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,45 € Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,20 €

Univers balnéo et aquatique : 13,95 €

Tous les tarifs sont consultables sur www.agl-eau.fr

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr!



Depuis l'ouverture du centre nautique Agl'eau, les enfants de Saint-Denis-sur-Loire des classes de primaire, comme ceux des autres communes de l'Agglo, suivent tous les ans un cycle d'apprentissage de la natation.



Dossier **Crématorium**

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.



Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Horaire d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr

Ces quelques pages sur Agglopolys n'ont d'autres buts que de vous informer sur ses grandes missions et son actualité et vous montrer à quel point commune et intercommunalité sont aujourd'hui unies pour améliorer les conditions et la qualité de vie des leurs habitants.







Le Pays des Châteaux, c'est quoi ?

Créé en 1997, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux réunit la Communauté d'Agglomération de Blois (47 communes) et la Communauté de communes du Grand Chambord (17 communes).

Il sert à quoi ?

Le Pays des Châteaux est la structure d'échanges et de partenariat entre acteurs publics (intercommunalités, communes) et privés (associations, entreprises) à l'échelle

du bassin de vie Blaisois. Grâce à son projet de territoire, il structure le développement local et favorise l'émergence des projets locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Il établit une programmation des projets qui figurent dans le Contrat régional du Blaisois - Pays des Châteaux conclu avec la Région Centre – Val de Loire.

Pour cela, il assure le lien avec les services de l'Etat, de la Région, du Département et des organismes consulaires.

Le Pays des Châteaux assume également la compétence accueil, promotion et commercialisation touristique dans le cadre de sa convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Blois - Chambord.

En outre, le Pays apporte depuis 2016 un accompagnement des collectivités territoriales sur la gestion énergétique de leur patrimoine : isolation, énergie renouvelable, mobilité...

Enfin, la structure conduit aussi diverses missions prospective et de conseils dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'énergie, l'environnement, l'agriculture ou encore les services à la population.

Les 5 missions du Pays des Châteaux :

1. Coordonner les acteurs publics et privés, en faveur d'un développement local partagé

Il organise et anime les stratégies de développement local et veille à la cohérence et la pertinence à long terme des actions menées sur le territoire.

2. Contractualiser avec la Région Centre



Signature du Contrat Régional à Chambord

En septembre 2013, le Pays des Châteaux a signé avec la Région Centre et pour 5 ans un nouveau Contrat régional. Il a obtenu une enveloppe régionale de 17,8 millions d'euros dédiée au soutien de projets publics et privés concourant au développement et à la structuration de notre territoire.

Quelques exemples de projets soutenus : la construction du centre nautique intercommunal de S^t-Laurent-Nouan, la réalisation de la salle multifonctionnelle du « Jeu de paume » à Blois, la création de boucles cyclables par Agglopolys dans la vallée de la Cisse, la finalisation du Plan de Rénovation Urbaine à Blois, plusieurs projets agricoles (transformation à la ferme, diversification touristique...)

Le contrat régional est disponible sur notre site www.paysdeschateaux.fr

3. Organiser un pôle d'excellence touristique

Les réalisations majeures portées par le Pays sont la création et le suivi des 400 km d'itinéraires cyclables balisés



En bord de Loire

« Les Châteaux à vélo », la création et le soutien de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de Blois-Chambord, la perception de la taxe de séjour permettant le financement de la promotion de notre destination ainsi qu'un fonds de soutien annuel aux

manifestations touristiques. Le Pays des Châteaux accompagne par ailleurs ses collectivités membres dans la mise en œuvre de leurs actions de développement touristique, telles la mise en place d'une nouvelle signalisation touristique pour les hébergements, la création de nouvelles pistes cyclables, la mise en tourisme de la randonnée pédestre, ou encore l'amélioration de la qualité et de la visibilité de l'offre « Loire ».

Sites internet à découvrir :

www.chateauxavelo.com et www.bloischambord.com

4. Soutenir le développement du monde rural par le programme européen LEADER

Depuis 2008, le Pays bénéficie de financements européens destinés à soutenir des projets privés ou publics innovants en milieu rural. Pour la période 2016-2020, le territoire a de nouveau été sélectionné avec une enveloppe d'1,3 million d'euros. Ce dispositif pourra financer des projets pilotes sur l'alimentation locale, le tourisme durable, la valorisation du patrimoine, les filières énergétiques (énergies renouvelables, biomatériaux...) ou la mobilité.



Bac sur la Loire (Marins de Chambord - Montlivault)

Assurer une mission de conseil et d'assistance aux porteurs de projets

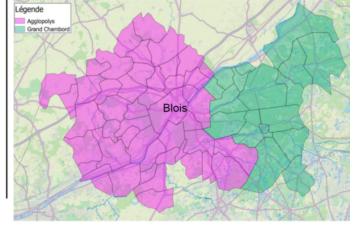
Le Pays des Châteaux accompagne les acteurs privés et les collectivités membres dans la définition et le montage de leurs projets, quel que soit le domaine d'activité (tourisme, énergie, urbanisme...). Il les informe sur les diverses aides potentielles, sur les partenaires à solliciter...

Son équipe se compose d'un agent de développement, d'une chargée de mission tourisme, d'un conseiller en énergie partagé, d'une animatrice Leader et d'une assistante. Tous les cinq sont à votre disposition pour vous aider dans vos projets.

Téléphone : 02 54 46 09 30

Courriel : contact@paysdeschateaux.fr

Carte du Pays des Châteaux :







Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC)

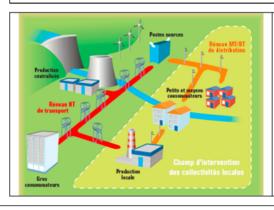
15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - contact@sidelc.com

Depuis sa création en 1978 le SIDELC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Le SIDELC en quelques chiffres :

283 communes
332 001 habitants
199 547 points de livraison
13 582 km de réseaux basse et moyenne tension
9 218 postes de transformation



Le SIDELC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher et a défini avec lui les règles du service public.

Le syndicat est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise dans sa zone d'intervention des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (9 170 000 € TTC en 2015).

Modifications des statuts du SIDELC :

Lors du Comité Syndical qui a suivi son élection le 25 juin 2014, le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER, s'est engagé à donner une suite favorable à la demande préfectorale de procéder à une refonte des statuts du Syndicat tout en étudiant les possibilités offertes par la réglementation d'étendre les compétences du SIDELC.

Pour cela, il a confié à Monsieur Marc FESNEAU, Vice-président en charge de la Prospective financière et statutaire du SIDELC, lors du Comité Syndical du 2 octobre 2014, la direction d'un groupe de travail composé de Messieurs Thomas BAGRIN, Bruno FLEURY, Serge GUIMARD et Didier PIGOREAU, membres du Bureau, dont les travaux ont permis de définir 2 compétences vers lesquelles peut tendre le SIDELC: les bornes de recharges pour véhicules électriques et l'éclairage public (maintenance, exploitation et investissement).

Par délibération n°2015-16 du 3 septembre 2015, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du SIDELC et engagé la procédure de modification statutaire pour une date d'effet au 1er janvier 2016.

Extrait de l'article 2 des statuts du SIDELC modifié par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 :

2.1 - Compétences obligatoires :

Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités adhérentes...

2.2 - Compétences optionnelles

Le Syndicat est également habilité à exercer les compétences optionnelles suivantes :

a) au titre de l'éclairage public

Le syndicat exerce la compétence relative au développement, au renouvellement, à la maintenance et à l'exploitation des installations d'éclairage public...

La notion d'éclairage public s'entend ici comme les installations permettant l'éclairage de la voirie et de ses annexes, des espaces publics, de la mise en valeur extérieure par la lumière des monuments et/ou bâtiments publics, hors équipements sportifs et illuminations temporaires.

b) au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques

Le syndicat exerce, notamment dans le cadre de son schéma départemental de déploiement, la compétence relative à la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables...

Le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER





INFORMATIONS PRATIQUES

CHIENS DANGEREUX

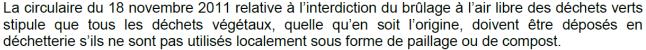


Information du Ministère de l'Intérieur sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux :

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (chien d'attaque) ou de deuxième catégorie (chien de garde et de défense) ou si vous vous destinez à le devenir, merci de vous mettre en règle avec la législation.



Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers



Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais interdites !!!

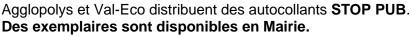


Cette règle s'applique à toutes et tous... Sans exception.



STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé(e) par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui en limite la distribution.







Cimetière : Avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du nouveau cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation.

Nous vous en remercions par avance.



Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car, par exemple, la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste ou un piéton.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par une entreprise privée ou les employés communaux, le tout bien sûr à la charge du propriétaire.

maison des associations

Cette salle, d'une capacité d'accueil <u>maximum de 80 personnes</u>, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...

Par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2014, les tarifs, depuis le 1^{er} juillet 2014, sont les suivants :



Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Habitants de la commune	Hors commune	
Une demi-journée	80 €	105 €	
Une journée	150 €	245 €	
Deux jours	255 €	390 €	

Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Habitants de la commune	Hors commune	
Une demi-journée	65 €	90 €	
Une journée	125 €	220 €	
Deux jours	205 €	340 €	

Le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations Dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39







Coordonnées de la Mairie

- 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE 19, rue de la Loire
 - 02 54 78 68 66
 - 02 54 74 40 12 Fax
- contact@saintdenissurloire.fr www.saintdenissurloire.fr

du Secrétariat de MAIRIE Horaires d'ouverture

•	• Lundi	de 16h30 à 18h30
•	• Mardi	Fermé au public
•	• Mercredi	de 16h30 à 19h00
•	• Jeudi	de 09h00 à 12h00
•	• Vendredi	de 16h30 à 18h30
•	• Samedi *	le 09h00 à 11h30

^{*} Un samedi sur deux : Consulter le panneau d'affichage ou saintdenissurloire.fr

Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous













Toutes urgence	2 02 54 81 41 20 2 02 54 55 66 33 évention en 2 54 56 15 16 2 02 54 56 15 16	■ 0 800 23 13 13 ■ 0 811 91 20 20 ■ 0 811 91 30 30
Pompiers	gnement et Pr	
Police Gendarmerie	SECURITE: Gendarmerie de MER SANTE: Cantre Hospitalier de Blois Cantre Hospitalier de Blois Addictologie Addictologie SECURITE: SOL 54 81 41 20 SANTE: Addictologie SECURITE: SOL 54 81 41 20 SANTE: SANT	Drogues Info Service \$\mathbb{E}\$ 0 800 23 13 13 Écoute Cannabis \$\mathbb{E}\$ 0 811 91 20 20 Écoute Alcool \$\mathbb{E}\$ 0 811 91 30 30
SAMU	SECURITE: Gendarmerie G SANTE: Centre Ho Call Control	• Drogues I. • Écoute Ca • Écoute Al

ADMINISTRATIF:

I						
	Agglopolys	0	■ 02 54 90 35 35	903	5 35	
	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) 🖀 02 54 57 41 20	6	2 54 5	574	1 20	
	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	0	T 02 54 58 41 41	8 4	141	
	Centre des Impôts de BLOIS	0	TO 820 32 42 52	32 4	2 52	

SOCIAL:

•	Allô Enfance Maltraitée
•	Violences Conjugales.
•	Allô Maltraitance Personnes Âgées
	et Handicapées 🕿 0 892 680 118
au	SELORG
•	Maison de la Justice et du Droit de BLOIS 202 54 45 16 16
•	Conciliateur de Justice - Tribunal d'instance
	de BLOIS

DEPANNAGE (24h/24h et 7i/7i):

Service des eaux et d'assainissement - SAUR		■ 02 45 77 00 09
EDF dépannage	6	😭 09 726 750 41
Urgence Sécurité Gaz		0 800 47 33 33



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

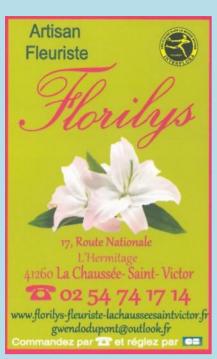
RETENEZ BIEN CES DATES!!!

Ces associations comptent sur vous!

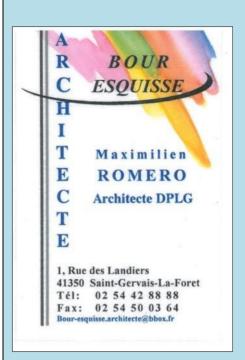
Dates	Heures	Manifestations	Organisateurs	Lieux
5 Janvier	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations
8 janvier	14h30	Fête de la Nouvelle Année	Apollos	Maison des Associations
25 Janvier	Après-midi	Concours de belote	Anciens Combattants	Maison des Associations
4 février	20h00	Loto	Ass. Parents d'Élèves	Salle des Sports - Villerbon
12 mars	Matin	Comptage perdreaux	Société de Chasse	Saint-Denis-sur-Loire
17 et 18 mars	20h30	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
19 mars	14h00	Concours de belote	Ass. Parents d'Élèves	Salle des Sports - Villerbon
25 mars	20h30	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
26 mars	15h00	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
31 mars	20h30	Assemblée Générale	Comité des Fêtes	Maison des Associations
1 ^{er} avril	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations
8 mai	11h00	Cérémonie commémorative	Commune et AC-AFN	Place Eugène Leroux
10 mai	Après-midi	Concours de belote	Anciens Combattants	Maison des Associations
21 mai	Après-midi	Pétanque	Apollos	Complexe sportif
30 mai	19h00	Concert de la chorale des enfants du RPI	Écoles de Ménars, Villerbon et SDSL	Complexe Intergénérationnel de Fossé
4 juin	Matin	Randonnée Pédestre	Comité des Fêtes	A partir de 8h00 Place E. Leroux
24 juin	Soirée	Guinguette	Apollos & Comité des Fêtes	Place Eugène Leroux
25 juin	Après-midi	Fête des écoles	Ass. Parents d'Élèves	Ménars
23 et 24 septembre	Journée	Concours Photos	Comité des Fêtes	Maison des Associations
11 octobre	Après-midi	Concours de belote	Anciens Combattants	Maison des Associations
15 octobre	Journée	Brocante	Comité des Fêtes	Dans le Bourg
11 novembre	11h00	Cérémonie commémorative	Commune et AC-AFN	Place Eugène Leroux
9 décembre	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations

Activités et manifestations régulières tout au long de l'année (sauf juillet - août)								
2 ^{ème} lundi de chaque mois	de 14h à 17h	Patchwork	Apollos	Maison des Associations				
2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de chaque mois	20h30	Soirée Tarot	Comité des Fêtes	Maison des Associations				
Tous les mardis, hors vacances scolaires	Tous les mardis, hors vacances scolaires10h à 11h15YogaApollosMaison des Associations							
Tous les mardis, hors vacances scolaires 18h45 à 19h45 Gymnastique volontaire Apollos Maison des Associations								

Pour les manifestations ponctuelles dont la date n'est pas encore arrêtée ou l'horaire non précisé, surveillez vos boites à lettres, les prochains Trait-d'Union ou consultez le site Internet de la commune saintdenissurloire.fr









Ets GAUDIER

Blois / Beaugency / Contres

Dépannage – Remorquage

Voitures / Utilitaires / Poids-Lourds

02.38.44.57.59

Merci à tous les acteurs de la vie économique qui ont accepté de figurer dans ce bulletin.







Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex - 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris. www.groupama.fr - Document et visuels non contractuels. Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit Photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel, Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 12/2016.



HOMEBOX BLOIS

Les Sarrazinières RN 152 41000 Saint-Denis-sur-Loire

BOX à LOUER AU MEILLEUR PRIX!







02 54 74 10 30



6, chemin du Grand Sentier - 41260 La Chaussée-St-Victor Tél : 02 54 56 88 63 - Fax : 02 54 79 46 77 - Mobile : 06 85 31 44 71 Email : d-sinson@wanadoo.fr Maçonnerie – Rénovation Aménagements extérieurs Carrelage – Terrasses

BARB SA

Au service des particuliers

Tel: 02 54 20 15 49

barbosa-construction @ orange.fr



Saint-Denis-sur-Loire

Tel: 02 54 74 05 76

Location Véhicules

- ▼ Utilitaires et industriels courte et longue durée
- Professionnels
- **▼** Particuliers

are courte or religio dance



Axe Blois-Orléans RD2152 (ex RN152) 800m après Jardiland